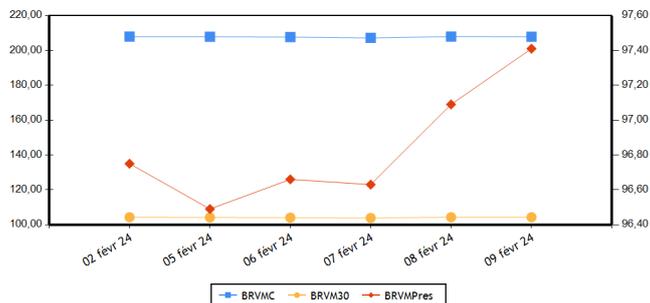


BRVM COMPOSITE	207,86
Variation Jour	-0,02 %
Variation annuelle	-2,94 %

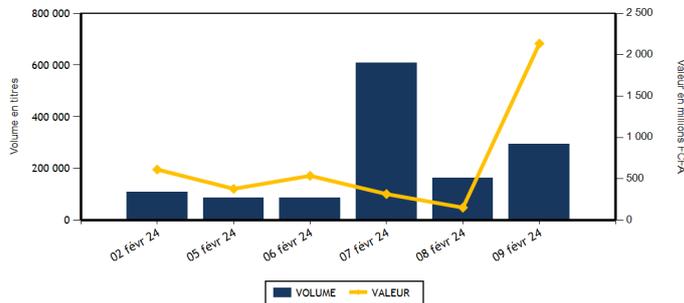
BRVM 30	104,31
Variation Jour	0,00 %
Variation annuelle	-3,28 %

BRVM PRESTIGE	97,41
Variation Jour	0,33 %
Variation annuelle	-4,00 %

Evolution des indices



Volumes et valeurs transigés



Actions	Niveau	Evol. Jour
Capitalisation boursière (FCFA)(Actions & Droits)	7 732 857 321 571	-0,03 %
Volume échangé (Actions & Droits)	89 911	-45,13 %
Valeur transigée (FCFA) (Actions & Droits)	127 181 390	-13,32 %
Nombre de titres transigés	37	-5,13 %
Nombre de titres en hausse	13	8,33 %
Nombre de titres en baisse	9	28,57 %
Nombre de titres inchangés	15	-25,00 %

Obligations	Niveau	Evol. Jour
Capitalisation boursière (FCFA)	10 321 161 687 662	0,04 %
Volume échangé	204 754	31 892,81 %
Valeur transigée (FCFA)	2 007 685 100	31 277,37 %
Nombre de titres transigés	4	-42,86 %
Nombre de titres en hausse	2	0,00 %
Nombre de titres en baisse	1	-66,67 %
Nombre de titres inchangés	1	-50,00 %

PLUS FORTES HAUSSES

Titres	Cours	Evol. Jour	Evol. annuelle
FILTISAC CI (FTSC)	1 800	5,57 %	-2,17 %
TOTAL SN (TTLS)	2 390	4,82 %	-4,40 %
TRACTAFRIC MOTORS CI (PRSC)	2 090	4,50 %	10,00 %
CIE CI (CIEC)	1 690	2,42 %	-0,59 %
SMB CI (SMBC)	10 240	2,40 %	-2,75 %

PLUS FORTES BAISES

Titres	Cours	Evol. Jour	Evol. annuelle
VIVO ENERGY CI (SHEC)	755	-6,79 %	-4,43 %
SERVAIR ABIDJAN CI (ABJC)	1 290	-4,44 %	-3,01 %
CFAO MOTORS CI (CFAC)	720	-2,70 %	-14,29 %
SOCIETE IVOIRIENNE DE BANQUE (SIBC)	5 295	-0,56 %	-1,03 %
SOCIETE GENERALE COTE D'IVOIRE (SGBC)	16 100	-0,56 %	0,31 %

INDICES PAR COMPARTIMENT

Base = 100 au 02 janvier 2023	Nombre de sociétés	Valeur	Evol. Jour	Evol. annuelle	Volume	Valeur	PER moyen
BRVM-PRESTIGE	10	97,41	0,33 %	-4,00 %	12 364	42 697 530	6,99
BRVM-PRINCIPAL	36	101,59	-0,14 %	-2,28 %	77 547	84 483 860	12,61

INDICES SECTORIELS

Base = 100 au 14 juin 1999	Nombre de sociétés	Valeur	Evol. Jour	Evol. annuelle	Volume	Valeur	PER moyen
BRVM - INDUSTRIE	11	101,32	0,68 %	0,29 %	6 886	16 643 480	38,78
BRVM - SERVICES PUBLICS	5	513,71	-0,11 %	-3,34 %	4 694	22 178 505	8,22
BRVM - FINANCES	15	83,92	-0,04 %	-2,89 %	60 451	59 048 945	6,56
BRVM - TRANSPORT	2	359,60	0,00 %	8,65 %	1 787	2 549 850	7,97
BRVM - AGRICULTURE	5	158,18	0,27 %	-2,09 %	1 734	8 371 230	7,08
BRVM - DISTRIBUTION	7	305,91	-0,48 %	-6,79 %	14 359	18 389 380	10,89
BRVM - AUTRES SECTEURS	1	1 054,97	0,00 %	-5,00 %	0	0	-

Indicateurs	BRVM COMPOSITE
PER moyen du marché	10,19
Taux de rendement moyen du marché	8,55
Taux de rentabilité moyen du marché	10,25
Nombre de sociétés cotées	46
Nombre de lignes obligataires	135
Volume moyen annuel par séance	301 803,00
Valeur moyenne annuelle par séance	686 562 880,41

Indicateurs	BRVM COMPOSITE
Ratio moyen de liquidité	9,35
Ratio moyen de satisfaction	61,21
Ratio moyen de tendance	654,74
Ratio moyen de couverture	15,27
Taux de rotation moyen du marché	0,01
Prime de risque du marché	4,06
Nombre de SGI participantes	26

Définitions

Volume moyen annuel par séance = Volume annuel échangé / nombre de séances
 Valeur moyenne annuelle par séance = Valeur annuelle échangée / nombre de séances
 Ratio moyen de liquidité = Moyenne des ratios de liquidité (Titres échangés / Volume des ordres de vente)
 Ratio moyen de satisfaction = Moyenne des ratios de satisfaction (Titres échangés / Volume des ordres d'achat)
 Ratio moyen de tendance = Moyenne des ratios de tendance (Volume des ordres d'achat / Volume des ordres de vente)
 Ratio moyen de couverture = Moyenne des ratios de couverture (Volume des ordres de vente / Volume des ordres d'achat)
 Taux moyen de rotation = Moyenne des taux de rotation des actions cotées (volume transigé/capital flottante)
 PER moyen du marché = moyenne des PER des actions cotées ayant un PER positif
 Taux de rendement moyen = moyenne des taux de rendement des actions cotées ayant distribué un dividende
 Taux de rentabilité moyen = Moyenne des taux de rentabilité des actions cotées
 Prime de risque du marché = (1 / le PER moyen du marché) - le taux de référence actuel des emprunts d'Etat

BOURSE REGIONALE DES VALEURS MOBILIERES
 Siège Social : Abidjan - Côte d'Ivoire, 18 av. Joseph Anoma
 Adresse : 01 BP 3802 Abidjan 01
 Tel : +225 20 31 55 50 / +225 20 32 66 85
 Fax : +225 20 32 66 84
 E-mail : brvm@brvm.org Site web : www.brvm.org



MARCHE DES ACTIONS

Sect. Act. (*)	Symbole	Titre	Cours Précédent	Cours du jour		Variation jour	Séance de cotation		Cours Référence	Variation de l'année précédente	Dernier dividende payé		Rdt. Net	PER
				Ouv.	Clôt.		Volume	Valeur			Montant net	Date		
COMPARTIMENT PRESTIGE			97,41	points		0,33 %								
AGR	PALC	PALM CI	6 800	6 750	6 800	0,00 %	1 092	7 195 500	6 800	0,74 %	1 213,63	19-juil.-23	17,85 %	2,52
AGR	SPHC	SAPH CI	2 250	2 250	2 250	0,00 %	168	378 000	2 250	-4,26 %	294,30	29-sept.-23	13,08 %	3,44
DIS	TTLC	TOTAL CI	1 680	1 680	1 700	1,19 %	7 514	12 163 990	1 700	-5,56 %	175,53	21-sept.-23	10,33 %	8,72
DIS	TTLS	TOTAL SN	2 280	2 280	2 390	4,82 %	575	1 362 480	2 390	-4,40 %	241,01	13-juil.-23	10,08 %	9,19
FIN	ORGT	ORAGROUP TOGO	2 320	NC	NC	0,00 %			2 320	-12,12 %	59,52	17-juil.-20	2,57 %	8,39
FIN	SGBC	SOCIETE GENERALE COTE D'IVOIRE	16 190	16 190	16 100	-0,56 %	233	3 752 110	16 100	0,31 %	1 112,43	31-mai-23	6,91 %	6,71
IND	NTLC	NESTLE CI	6 995	6 700	6 995	0,00 %	27	188 275	6 995	-5,28 %	728,10	8-août-23	10,41 %	9,29
IND	SMBC	SMB CI	10 000	10 000	10 240	2,40 %	643	6 432 400	10 240	-2,75 %	720,00	31-août-23	7,03 %	8,47
SPU	ONTBF	ONATEL BF	2 200	2 200	2 200	0,00 %	1 665	3 594 550	2 200	-3,51 %	287,88	26-juin-23	13,09 %	6,69
SPU	SNTS	SONATEL SN	17 200	17 400	17 200	0,00 %	447	7 630 225	17 200	-4,34 %	1 500,00	30-mai-23	8,72 %	6,17
TOTAL							12 364	42 697 530						

COMPARTIMENT PRINCIPAL			101,59	points		-0,14 %								
AGR	SCRC	SUCRIVOIRE	495	480	495	0,00 %	254	122 230	495	4,21 %	40,50	20-août-21	8,18 %	
AGR	SICC	SICOR CI	3 600	NC	NC	0,00 %			3 600	19,01 %	1 919,00	25-sept.-00		18,12
AGR	SOGC	SOGB CI	3 050	3 050	3 080	0,98 %	220	675 500	3 080	-5,81 %	558,00	17-juil.-23	18,12 %	4,25
AUT	STAC	SETAO CI	855	NC	NC	0,00 %			855	-5,00 %	66,15	18-juil.-22	7,74 %	
DIS	ABJC	SERVAIR ABIDJAN CI	1 350	1 290	1 290	-4,44 %	60	77 400	1 290	-3,01 %	92,00	31-août-23	7,13 %	11,10
DIS	BNBC	BERNABE CI	1 395	NC	NC	0,00 %			1 395	39,50 %	150,00	24-juil.-23	10,75 %	5,11
DIS	CFAC	CFAO MOTORS CI	740	740	720	-2,70 %	345	248 940	720	-14,29 %	27,45	15-sept.-23	3,81 %	23,60
DIS	PRSC	TRACTAFRIC MOTORS CI	2 000	2 075	2 090	4,50 %	70	145 370	2 090	10,00 %	224,10	13-sept.-23	10,72 %	5,87
DIS	SHEC	VIVO ENERGY CI	810	800	755	-6,79 %	5 795	4 391 200	755	-4,43 %	53,00	28-déc.-23	7,02 %	12,68
FIN	BICC	BICI CI	7 445	7 445	7 445	0,00 %	11	81 895	7 445	-0,60 %	401,40	31-juil.-23	5,39 %	10,01
FIN	BOAB	BANK OF AFRICA BN	6 500	6 500	6 500	0,00 %	729	4 706 290	6 500	2,20 %	627,00	25-mai-23	9,65 %	6,89
FIN	BOABF	BANK OF AFRICA BF	6 620	6 600	6 620	0,00 %	295	1 946 450	6 620	-5,16 %	577,00	5-mai-23	8,72 %	5,72
FIN	BOAC	BANK OF AFRICA CI	7 100	7 100	7 200	1,41 %	3 497	24 832 645	7 200	4,42 %	540,00	28-avr.-23	7,50 %	7,18
FIN	BOAM	BANK OF AFRICA ML	1 340	1 340	1 345	0,37 %	146	195 755	1 345	-8,81 %	271,00	15-mai-19		10,00
FIN	BOAN	BANK OF AFRICA NG	4 800	4 800	4 900	2,08 %	537	2 630 900	4 900	-9,09 %	613,80	25-mai-23	12,53 %	6,29
FIN	BOAS	BANK OF AFRICA SENEGAL	3 300	3 100	3 290	-0,30 %	636	1 988 890	3 290	2,81 %	187,50	1-juin-23	5,70 %	5,07
FIN	CBIBF	CORIS BANK INTERNATIONAL	8 590	8 505	8 600	0,12 %	214	1 836 370	8 600	-7,53 %	525,00	6-juil.-23	6,10 %	4,87
FIN	ECOC	ECOBANK COTE D'IVOIRE	6 700	6 800	6 700	0,00 %	1 414	9 574 970	6 700	-1,47 %	549,00	30-mai-23	8,19 %	8,27
FIN	ETIT	ECOBANK TRANS. INCORP. TG	18	17	18	0,00 %	51 505	876 090	18	-5,26 %	0,60	8-juin-23	3,36 %	1,42
FIN	NSBC	NSIA BANQUE COTE D'IVOIRE	5 800	5 800	5 790	-0,17 %	239	1 352 180	5 790	-3,50 %	363,60	7-juil.-23	6,28 %	4,42
FIN	SAFC	SAFCA CI	1 130	NC	NC	0,00 %			1 130	-12,74 %	23,04	29-juil.-11		
FIN	SIBC	SOCIETE IVOIRIENNE DE BANQUE	5 325	5 300	5 295	-0,56 %	995	5 274 400	5 295	-1,03 %	495,00	11-août-23	9,35 %	6,60
IND	CABC	SICABLE CI	980	NC	NC	0,00 %			980	-11,71 %	69,00	2-août-23	7,04 %	5,40
IND	FTSC	FILTISAC CI	1 705	1 800	1 800	5,57 %	3 080	5 456 500	1 800	-2,17 %	235,00	30-juil.-21	13,06 %	165,40
IND	NEIC	NEI-CEDA CI	585	590	590	0,85 %	124	73 160	590	-18,62 %	35,25	22-sept.-23	5,97 %	6,21
IND	SEMC	CROWN SIEM CI	700	SP	SP	0,00 %			700	0,00 %	14,40	28-déc.-21	2,06 %	7,40
IND	SIVC	AIR LIQUIDE CI	815	815	815	0,00 %	20	16 300	815	-1,81 %	63,00	29-sept.-17		17,67
IND	SLBC	SOLIBRA CI	88 940	82 270	88 500	-0,49 %	29	2 439 240	88 500	1,72 %	4 050,00	12-août-22	4,58 %	119,67

IND	STBC	SITAB CI	6 000	6 000	6 090	1,50 %	85	511 800	6 090	2,44 %	551,00	27-juil.-23	9,05 %	9,51
IND	UNLC	UNILEVER CI	6 150	NC	NC	0,00 %			6 150	23,00 %	1 233,00	9-juil.-12		
IND	UNXC	UNIWAX CI	545	530	545	0,00 %	2 878	1 525 805	545	1,87 %	60,75	29-juil.-22	11,15 %	
SPU	CIEC	CIE CI	1 650	1 650	1 690	2,42 %	1 668	2 778 175	1 690	-0,59 %	157,50	31-juil.-23	9,32 %	9,64
SPU	ORAC	ORANGE COTE D'IVOIRE	10 695	10 655	10 655	-0,37 %	666	7 108 930	10 655	-2,25 %	752,76	15-juin-23	7,06 %	10,46
SPU	SDCC	SODE CI	4 350	4 350	4 350	0,00 %	248	1 066 625	4 350	-8,81 %	450,00	15-sept.-23	10,34 %	8,15
TRP	SDSC	BOLLORE	1 470	1 470	1 470	0,00 %	1 787	2 549 850	1 470	8,89 %	92,00	20-nov.-23	6,26 %	7,97
TRP	SVOC	MOVIS CI	2 395	SP	SP	0,00 %			2 395	0,00 %	270,00	5-juil.-99		
TOTAL							77 547	84 483 860						

TOTAL
TOTAL - Marché des actions

89 911 127 181 390

Secteurs d'activités (*) : AGR = Agriculture, AUT = Autres Secteurs, DIS = Distribution, FIN = Finances, IND = Industrie, TRP = Transport, SPU = Services Publics

MARCHE DES DROITS

Symbole	Titre	Cours Précédent	Cours du jour		Variation jour	Séance de cotation		Cours Référence	Variation depuis l'origine	Parité	Periode de négociation	
			Ouv.	Clôt.		Volume	Valeur				Début	fin

TOTAL
TOTAL - Marché des droits
Légende:

(d) Ex-dividende (V) Variation par rapport au cours de référence

Cours du jour: Ouv.: Ouverture Clôt.: Clôture Moy.: Moyen

Mentions : NC: Non Coté Ex-c: Ex-coupon Ex-d: Ex-droit SP: Suspendu Val-T: Valeur Théorique

PER = Cours / BNPA selon les données disponibles Rdt. Net: Rendement net (DNPA / Cours)

Comp.: 1 - Premier Compartiment 2 - Second Compartiment 3 - Compartiment de croissance

Ratio de liquidité = Titres échangés / Volume des ordres de vente

: Progression de l'indice sectoriel : Stabilité de l'indice sectoriel : Recul de l'indice sectoriel

MARCHE DES OBLIGATIONS

Symbole	Titre	Valeur nominale	Cours Précédent	Cours du jour	Cours Référence	Séance de cotation		Coupon couru	Coupon d'intérêt		Type Amort	
						Volume	Valeur		Période	Montant net		Eché.
OBLIGATIONS D'ETAT												
EOM.010	ETAT DU MALI 6,20 % 2022-2029	10 000	10 000	NC	10 000			105,03	A	620,00	9-déc.-24	ACD
EOM.011	ETAT DU MALI 6,40 % 2023-2030	10 000	10 000	NC	10 000			538,58	A	640,00	7-avr.-24	ACD
EOM.012	ETAT DU MALI 6,50 % 2023-2030	10 000	10 000	NC	10 000			348,09	A	650,00	28-juil.-24	ACD
EOM.02	Etat du Mali 6.50% 2017-2024	2 000	2 000	NC	2 000			104,78	A	130,00	20-avr.-24	AC
EOM.03	ETAT DU MALI 6,50 % 2018-2025	4 000	4 000	NC	4 000			89,73	A	260,00	7-oct.-24	AC
EOM.04	ETAT DU MALI 6,50% 2019-2027	8 000	8 000	NC	8 000			301,20	A	520,00	12-juil.-24	AC
EOM.05	ETAT DU MALI 6,50% 2020-2028	10 000	10 000	NC	10 000			566,53	A	650,00	27-mars-24	ACD
EOM.06	ETAT DU MALI 6,50% 2020-2027	8 000	8 000	NC	8 000			100,33	A	520,00	2-déc.-24	AC
EOM.07	ETAT DU MALI 6.50% 2021-2031	10 000	9 900	NC	9 900			531,01	A	650,00	16-avr.-24	AC
EOM.08	ETAT DU MALI 6,20 % 2022-2032	10 000	10 000	NC	10 000			262,57	A	620,00	7-sept.-24	ACD
EOM.09	ETAT DU MALI 6,30% 2022-2032	10 000	10 000	NC	10 000			106,72	A	630,00	9-déc.-24	ACD
EOS.010	ETAT DU SENEGAL 6,15 % 2023-2030	10 000	10 000	NC	10 000			224,71	S	307,50	29-mars-24	ACD
EOS.011	ETAT DU SENEGAL 6,35 % 2023-2033	10 000	10 000	NC	10 000			232,02	S	317,50	29-mars-24	ACD
EOS.012	ETAT DU SENEGAL 6,15 % 2023-2028	10 000	10 000	NC	10 000			598,29	S	615,00	14-févr.-24	ACD
EOS.013	ETAT DU SENEGAL 6,30 % 2023-2030	10 000	10 000	NC	10 000			612,88	S	630,00	14-févr.-24	ACD
EOS.014	ETAT DU SENEGAL 6,50 % 2023-2033	10 000	10 000	NC	10 000			632,34	S	650,00	14-févr.-24	ACD
EOS.07	ETAT SENEGAL 6.30% 2015-2025	10 000	10 000	NC	10 000			131,18	S	314,14	25-mai-24	ACD
EOS.08	ETAT DU SENEGAL 5,95% 2022-2034	10 000	10 000	NC	10 000			68,28	A	595,00	29-déc.-24	ACD
EOS.09	ETAT DU SENEGAL 6,00 % 2023-20	10 000	9 800	NC	9 800			219,23	S	300,00	29-mars-24	ACD
TPBF.010	TPBF 6,50% 2020 - 2028	7 500	7 575	NC	7 575,01			94,57	S	243,75	20-sept.-24	ACD
TPBF.011	TPBF 6,50 % 2020-2028	7 501	7 501	NC	7 501			41,52	S	243,78	9-juil.-24	ACD
TPBF.012	TPBF 6.50% 2021-2031	10 000	10 000	NC	10 000			244,64	S	325,00	25-mars-24	ACD
TPBF.013	TPBF 6,50 % 2021 - 2031	10 000	10 000	NC	10 000			60,71	S	325,00	6-juil.-24	ACD
TPBF.014	TPBF 6,30% 2022-2034	10 000	9 999	NC	9 999			278,65	S	315,00	1-mars-24	ACD
TPBF.015	ETAT DU BURKINA 6,30 % 2022-2	10 000	10 000	NC	10 000			148,85	S	315,00	15-mai-24	ACD
TPBF.016	ETAT DU BURKINA 6% 2023-2028	10 000	10 000	NC	10 000			348,91	S	300,00	10-janv.-24	ACD
TPBF.04	TPBF 6.50% 2017-2027	10 000	9 750	NC	9 750			15,98	S	323,22	31-juil.-24	ACD
TPBF.05	TPBF 6,50% 2017-2024	10 000	10 000	NC	10 000			74,59	S	325,00	29-juin-24	ACD
TPBF.06	TPBF 6.50% 2018-2025	10 000	10 000	NC	10 000			117,21	S	325,00	5-juin-24	ACD
TPBF.07	TPBF 6,50% 2018 - 2025	10 000	10 000	NC	10 000			153,57	S	325,00	15-mai-24	AC
TPBF.08	TPBF 6,50% 2019-2027	10 000	10 000	NC	10 000			168,71	S	323,22	6-mai-24	ACD
TPBF.09	TPBF 6,50% 2019 - 2027	10 000	10 400	NC	10 400			220,22	S	325,00	8-avr.-24	ACD
TPBJ.03	TPBJ 6,50% 2020-2028	10 000	10 000	NC	10 000			298,36	A	650,00	25-août-24	AC
TPBJ.04	TPBJ 5,50 % 2022-2037	10 000	10 000	NC	10 000			518,44	A	550,00	1-mars-24	AC
TPBJ.05	TPBJ 5,85 % 2022-2042	10 000	9 825	NC	9 825			551,43	A	585,00	1-mars-24	ACD
TPBJ.06	TPBJ 5,75% 2022-2037	10 000	10 750	NC	10 750			307,92	A	575,00	28-juil.-24	ACD
TPBJ.07	TPBJ 5,70% 2023-2030	10 000	10 001	NC	10 001			518,61	A	570,00	13-mars-24	AC
TPBJ.08	TPBJ 6,20% 2023-2038	10 000	10 000	NC	10 000			564,10	A	620,00	13-mars-24	AC
TPCI.017	TPCI 3% 2014-2024	10 000	10 000	NC	10 000			42,62	S	150,00	19-juin-24	ACD
TPCI.019	TPCI 5.99% 2015-2025	10 000	10 000	9 800	9 800	200 304 1 963 040 000		443,52	A	599,00	14-mai-24	ACD
TPCI.021	TPCI 6% 2016-2028	10 000	10 000	NC	10 000			503,28	A	600,00	8-avr.-24	ACD
TPCI.022	TPCI 5.90% 2016 - 2026	10 000	9 900	NC	9 900			385,27	A	590,00	15-juin-24	ACD
TPCI.023	TPCI 5.90% 2016-2026	10 000	10 000	NC	10 000			135,41	A	590,00	17-nov.-24	ACD
TPCI.024	TPCI 6.25% 2017-2029	10 000	10 000	NC	10 000			225,41	S	312,50	31-mars-24	ACD
TPCI.025	TPCI 5,95% 2017-2024 A	10 000	9 700	NC	9 700			175,57	S	297,50	24-avr.-24	ACD
TPCI.026	TPCI 5,95% 2017-2024 B	10 000	10 000	NC	10 000			148,75	S	297,50	10-mai-24	ACD
TPCI.027	TPCI 6% 2017-2025	10 000	10 250	NC	10 250			68,85	S	300,00	29-juin-24	ACD
TPCI.028	TPCI 6% 2018 - 2026	10 000	10 000	NC	10 000			313,11	A	600,00	2-août-24	ACD
TPCI.029	TPCI 6% 2018-2026	10 000	10 000	NC	10 000			370,49	A	600,00	19-avr.-24	ACD
TPCI.030	TPCI 5,95% 2018-2025	4 000	4 000	NC	4 000			37,72	S	119,00	13-juin-24	ACD
TPCI.031	TPCI 5,75% 2019 - 2026	10 000	10 230	NC	10 230			367,62	A	575,00	20-juin-24	ACD
TPCI.032	TPCI 2,23% 2019-2026	10 000		NC				142,57	A	223,00	20-juin-24	ACD
TPCI.033	TPCI 5.75% 2019-2026	6 000	6 240	NC	6 240			307,30	A	345,00	20-mars-24	ACD
TPCI.034	TPCI 6% 2019-2029	7 500	7 425	NC	7 425			400,82	A	450,00	20-mars-24	ACD
TPCI.035	TPCI 5,75% 2019 -2026	10 000	10 250	NC	10 250			334,63	A	575,00	11-juil.-24	ACD
TPCI.036	TPCI 5,75% 2019- 2026	10 000	10 000	NC	10 000			270,22	A	575,00	21-août-24	ACD
TPCI.037	TPCI 5,80% 2019-2026	6 000	6 000	NC	6 000			63,70	A	348,00	4-déc.-24	ACD
TPCI.038	TPCI 5,75% 2019-2026	6 000	5 999	NC	5 999,40			63,16	A	345,00	4-déc.-24	ACD
TPCI.039	TPCI 5,75% 2019 - 2026	6 000	6 420	NC	6 420			108,40	A	345,00	17-oct.-24	ACD

TPCI.O40	TPCI 5,75% 2019-2026	6 000	5 880	NC	5 880			28,28	A	345,00	10-janv.-25	ACD
TPCI.O41	TPCI 5,80% 2020-2027	10 000	9 650	10 000	10 000	4 000	40 000 000	548,31	A	580,00	29-févr.-24	ACD
TPCI.O42	TPCI 5,90% 2020-2030	10 000	10 000	NC	10 000			557,76	A	590,00	29-févr.-24	ACD
TPCI.O43	TPCI 5,90% 2020 - 2030	10 000	9 999	NC	9 999			470,71	A	590,00	23-avr.-24	ACD
TPCI.O44	TPCI 5,80% 2020 - 2027	10 000	9 900	NC	9 900			462,73	A	580,00	23-avr.-24	ACD
TPCI.O45	TPCI 5,80% 2020 -2027	8 000	8 000	NC	8 000			301,73	A	464,00	16-juin-24	ACD
TPCI.O46	TPCI 5,90% 2020 - 2030	8 750	8 925	NC	8 925			335,70	A	516,25	16-juin-24	ACD
TPCI.O47	TPCI 5,80% 2020 - 2027	8 000	8 200	NC	8 200			301,73	A	464,00	16-juin-24	ACD
TPCI.O48	TPCI 5,80% 2020- 2027	8 000	7 920	NC	7 920			247,21	A	464,00	29-juil.-24	ACD
TPCI.O49	TPCI 5,90% 2020- 2030	8 750	8 824	NC	8 824.38			275,05	A	516,25	29-juil.-24	ACD
TPCI.O50	TPCI 5,90% 2020-2030	8 750	8 750	NC	8 750			232,74	A	516,25	28-août-24	ACD
TPCI.O51	TPCI 5,80 % 2020-2027	8 000	8 000	NC	8 000			164,81	A	464,00	2-oct.-24	ACD
TPCI.O52	TPCI 5,90 % 2020 -2030	8 750	9 013	NC	9 012.50			183,37	A	516,25	2-oct.-24	ACD
TPCI.O53	TPCI 5,80% 2020-2027	8 000	8 480	NC	8 480			131,85	A	464,00	28-oct.-24	ACD
TPCI.O54	TPCI 5,90% 2020-2030	8 750	8 750	NC	8 750			146,69	A	516,25	28-oct.-24	ACD
TPCI.O55	TPCI 5,80% 2020 -2027	8 000	8 400	NC	8 400			59,58	A	464,00	24-déc.-24	ACD
TPCI.O56	TPCI 5,90% 2020- 2030	8 750	9 450	NC	9 450			66,29	A	516,25	24-déc.-24	ACD
TPCI.O57	TPCI 5,80% 2020-2027	8 000	7 680	NC	7 680			102,69	A	464,00	20-nov.-24	ACD
TPCI.O58	TPCI 5,80% 2021-2028	10 000	10 000	NC	10 000			534,04	A	580,00	9-mars-24	ACD
TPCI.O59	TPCI 5,90% 2021-2031	10 000	10 350	NC	10 350			543,25	A	590,00	9-mars-24	ACD
TPCI.O60	TPCI 5,80% 2021-2028	10 000	10 000	NC	10 000			431,04	A	580,00	13-mai-24	ACD
TPCI.O61	TPCI 5,90% 2021-2031	10 000	10 050	NC	10 050			438,47	A	590,00	13-mai-24	ACD
TPCI.O62	TPCI 5,80 % 2021 -2028	10 000	10 600	NC	10 600			354,97	A	580,00	30-juin-24	ACD
TPCI.O63	TPCI 5,90% 2021 -2031	10 000	10 000	NC	10 000			361,09	A	590,00	30-juin-24	ACD
TPCI.O64	TPCI 5,80 % 2021 - 2028	10 000	10 180	NC	10 180			280,49	A	580,00	16-août-24	ACD
TPCI.O65	TPCI 5,90 % 2021-2031	10 000	10 700	NC	10 700			212,79	A	590,00	30-sept.-24	ACD
TPCI.O66	TPCI 5,90% 2021-2031	10 000	9 950	NC	9 950			154,75	A	590,00	5-nov.-24	ACD
TPCI.O67	TPCI 5,90 % 2021-2036	10 000	10 200	NC	10 200			88,66	A	590,00	16-déc.-24	ACD
TPCI.O68	TPCI 5,90 % 2022-2037	10 000	10 000	NC	10 000			12,90	A	590,00	1-févr.-25	ACD
TPCI.O69	TPCI 5,75 % 2022-2037	10 000	9 998	NC	9 998			509,02	A	575,00	22-mars-24	ACD
TPCI.O70	TPCI 5,75 % 2022-2037	10 000	10 300	NC	10 300			449,32	A	575,00	29-avr.-24	ACD
TPCI.O71	TPCI 5,65% 2022-2032	10 000	10 150	NC	10 150			368,95	A	565,00	15-juin-24	ACD
TPCI.O72	TPCI 5,65% 2022-2029	10 000	9 500	NC	9 500			301,02	A	565,00	29-juil.-24	ACD
TPCI.O73	TPCI 5,75% 2022-2032	10 000	10 000	NC	10 000			306,35	A	575,00	29-juil.-24	ACD
TPCI.O74	TPCI 5,85% 2022-2042	10 000	10 000	NC	10 000			301,02	A	565,00	29-juil.-24	ACD
TPCI.O75	TPCI 5,65% 2022-2029	10 000	10 700	NC	10 700			192,96	A	565,00	7-oct.-24	ACD
TPCI.O76	TPCI 5,75% 2022-2032	10 000	10 000	NC	10 000			196,38	A	575,00	7-oct.-24	ACD
TPCI.O77	TPCI (TAUX DE BASE + SPREAD) % 2022-2029	10 000	10 000	NC	10 000			141,11	T	144,25	11-févr.-24	ACD
TPCI.O78	TPCI 5,65% 2022-2029	10 000	10 000	NC	10 000			89,54	A	565,00	13-déc.-24	ACD
TPCI.O79	TPCI 5,75% 2023-2030	10 000	9 500	NC	9 500			545,07	A	575,00	28-févr.-24	ACD
TPCI.O80	TPCI 6% 2023-2030	10 000	10 000	NC	10 000			439,34	A	600,00	17-mai-24	ACD
TPCI.O81	TPCI 5,90% 2023-2028	10 000	10 000	NC	10 000			311,12	A	590,00	31-juil.-24	ACD
TPCI.O82	TPCI 6,00% 2023-2030	10 000	10 000	NC	10 000			316,39	A	600,00	31-juil.-24	ACD
TPCI.O83	TPCI 5,90 % 2023-2028	10 000	10 000	NC	10 000			193,44	A	590,00	12-oct.-24	ACD
TPCI.O84	TPCI 6,00 % 2023-2030	10 000	10 000	NC	10 000			196,72	A	600,00	12-oct.-24	ACD
TPNE.O1	TRESOR PUBLIC DU NIGER 6,50% 2019-2026	10 000	10 000	NC	10 000			564,75	A	650,00	28-mars-24	ACD
TPNE.O2	TRESOR PUBLIC DU NIGER 6,50% 2019 - 2026	10 000	10 000	NC	10 000			340,98	A	650,00	1-août-24	ACD
TPNE.O3	TRESOR PUBLIC DU NIGER 6,5% 2020-2027	8 000	8 000	NC	8 000			274,21	A	520,00	31-juil.-24	ACD
TPNE.O4	TRESOR PUBLIC DU NIGER 6,30% 2	10 000	10 000	NC	10 000			290,90	A	630,00	24-août-24	ACD
TPNE.O5	TPNE 6,15 % 2022-2034	10 000	10 000	NC	10 000			421,76	A	615,00	3-juin-24	ACD
TPNE.O6	TRESOR PUBLIC DU NIGER 6,15% 2022 - 2034	10 000	10 000	NC	10 000			95,78	A	615,00	14-déc.-24	ACD
TPTG.O2	TPTG 6% 2022-2037	10 000	10 000	NC	10 000			139,34	A	600,00	16-nov.-24	ACD

TOTAL 204 304 2 003 040 000

OBLIGATIONS REGIONALES

BIDC.O4	BIDC-EBID 6,10% 2017-2027	5 000	5 000	NC	5 000	198,33	A	305,00	16-juin-24	ACD
BIDC.O5	BIDC-EBID 6,40% 2019-2026	10 000	10 000	NC	10 000	49,23	S	320,00	12-juil.-24	ACD
BIDC.O6	BIDC-EBID 6,50 % 2021-2028	9 000	9 000	NC	9 000	132,66	S	290,90	18-mai-24	ACD
BIDC.O7	BIDC-EBID 5,90% 2022-2029	10 000	9 999	NC	9 999	99,95	S	295,00	9-juin-24	ACD
CRRH.O10	CRRH-UEMOA 6,10% 2022-2037	10 000	10 200	NC	10 200	314,95	S	305,00	3-févr.-24	AC
CRRH.O2	CRRH-UEMOA 6.10% 2012-2024	10 000	9 800	NC	9 800	38,54	S	305,00	17-juil.-24	AC
CRRH.O4	CRRH-UEMOA 6% 2014-2024	10 000	10 000	NC	10 000	67,21	S	300,00	30-juin-24	AC
CRRH.O5	CRRH-UEMOA 5.85% 2015-2025	10 000	10 000	NC	10 000	57,54	S	290,90	4-juil.-24	AC
CRRH.O6	CRRH-UEMOA 5.85% 2016-2026	10 000	10 230	NC	10 230	59,46	S	292,50	3-juil.-24	ACD
CRRH.O7	CRRH-UEMOA 5.95% 2017-2029	5 000	5 000	NC	5 000	68,65	S	148,75	17-mai-24	AC
CRRH.O8	CRRH-UEMOA 5.95% 2018-2030	5 833	5 833	NC	5 833.33	65,18	S	173,54	21-juin-24	AC
CRRH.O9	CRRH-UEMOA 6.05% 2018-2033	6 667	6 667	NC	6 667	75,74	S	201,67	21-juin-24	AC
TOTAL						0		0		

OBLIGATIONS PRIVEES

BHSN.O1	DIASPORA BONDS BHS 6,25% 2019-	10 000	10 000	NC	10 000	51,23	S	310,79	10-juil.-24	ACD		
FBOAD.O1	FCTC BOAD DOLI-P 6,10% 2023-2030	9 100	9 100	NC	9 100	215,96	S	276,79	20-mars-24	AC		
FNSBC.O1	FCTC NSIA BANQUE 7 % 2020-2025	2 778	2 722	NC	2 722.21	28,79	T	47,64	16-mars-24	ACD		
FORBT.O1	FCTC ORABANK 7 % 2021-2026	6 667	7 267	NC	7 266.66	54,02	T	114,33	28-mars-24	ACD		
FTIMC.O1	FCTC TEYLIOM IMMO 7 % 2021-2028	7 500	8 025	NC	8 024.99	89,04	T	128,62	8-mars-24	ACD		
ORGT.O2	ORAGROUP SA 7,15% 2021-2028	10 000	10 700	10 700	10 700	250	2 518 900	207,08	S	357,50	26-avr.-24	ACD
PADS.O3	PAD 6,60% 2020-2027	8 000	7 840	NC	7 840	163,02	S	264,00	19-avr.-24	ACD		
PTRC.O1	PETRO IVOIRE 6,80% 2022-2029	10 000	10 000	10 700	10 700	200	2 126 200	101,96	S	333,20	15-juin-24	ACD
SNLC.O1	SENELEC 6,50% 2018-2025	3 000	2 940	NC	2 940	72,32	S	97,50	27-mars-24	AC		
SNTS.O2	SONATEL 6,50% 2020-2027	7 000	7 000	NC	7 000	28,05	S	212,68	16-juil.-24	ACD		
TOTAL						450		4 645 100				

SUKUK ET TITRES ASSIMILES

SUKSN.S2	SUKUK SN 6% 2016-2026	10 000	10 750	NC	10 750	23,33	S	303,33	26-juil.-24	ACD
SUKTG.S1	SUKUK TG 6.5% 2016-2026	10 000	10 000	NC	10 000	361,56	S	377,99	17-févr.-24	ACD
TOTAL						0		0		
TOTAL - Marché des obligations						204 754		2 007 685 100		

Légende :
 (#) (*) Ex-Coupon couru (#)#Cours de référence amorti / Coupon couru Ex-c (#)Ex-marge de profits
 Cours du jour: Ouv.: Ouverture Clôt.: Clôture Moy.: Moyen
 Type Amort: Type d'Amortissement IF: In Fine AC: Amortissement Constant AD: Amortissement Dégressif ACD: Amortissement Constant Différé
 Période: Périodicité de paiement des coupons A: Annuelle S: Semestrielle T: Trimestrielle
 Eché.: Échéance de paiement des intérêts
 Mentions: NC: Non Coté Ex-c: Ex-coupon ou Ex-droit SP: Suspendu

INFORMATIONS
OPERATIONS EN COURS

Emetteur	Opération
----------	-----------

AVIS

Entité	N°	Nature	Objet
DC/BR	015 - 2024	Communiqué	Nouveau siège social - DCBR
BRVM	015-2024	Suspension de cotation	Levée de la suspension du titre TPCI (TAUX DE BASE + SPREAD) % 2022-2029 (TPCI.077)
BRVM	016-2024	Païement Intérêts	Fixation du taux d'intérêt trimestriel - TPCI (TAUX DE BASE + SPREAD) % 2022-2029
BRVM	017-2024	Païement Intérêts et remboursement	Païement des intérêts annuels et remboursement partiel du capital - TPBJ 5,50% 2022-2037
BRVM	018-2024	Païement Intérêts	Païement des intérêts annuels - TPBJ 5,85% 2022-2042
AMF-UMOA	Décision N° AMF-UMOA/2023/437	Décision AMF-UMOA	Agrément du FCP BOA BONDS en qualité d'Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières sur le Marché Financier Régional de l'UMOA
AMF-UMOA	Décision N° AMF-UMOA/2023/438	Décision AMF-UMOA	Agrément du FCP ECOBANK UEMOA MONETAIRE en qualité d'Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières sur le Marché Financier Régional de l'UMOA
AMF-UMOA	Décision N° AMF-UMOA/2023/439	Décision AMF-UMOA	Agrément du FCP ECOBANK UEMOA RETRAITE CONFORT en qualité d'Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières sur le Marché Financier Régional de l'UMOA
AMF-UMOA	Décision N° AMF-UMOA/2023/440	Décision AMF-UMOA	Agrément du FCP AAM SERENITIS en qualité d'Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières sur le Marché Financier Régional de l'UMOA
AMF-UMOA	Décision N° AMF-UMOA/2023/441	Décision AMF-UMOA	Agrément du FCP CRAT PERFORMANCE en qualité d'Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières sur le Marché Financier Régional de l'UMOA

COMMUNIQUES

Emetteur	N°	Nature	Objet
SGB CI	20240209-1	Rapport d'activités annuel	Rapport d'activités annuel - Exercice 2023 - SOCIETE GENERALE CI
UNILEVER CI	20240209	Communiqué-Avis de Convocation	Avis de convocation - Assemblée Générale Extraordinaire - UNILEVER CI

QUANTITES RESIDUELLES
MARCHE DES ACTIONS

Symbole	Titre	Quantité résiduelle à l'achat	Cours Achat / Vente			Quantité résiduelle à la vente	Cours de Référence
ABJC	SERVAIR ABIDJAN CI	192	1,295	/	1,350	35	1 290
BICC	BICI CI	9	6,900	/	7,445	1 417	7 445
BNBC	BERNABE CI	25	1,340	/	1,420	125	1 395
BOAB	BANK OF AFRICA BN	100	6,455	/	6,500	76	6 500
BOABF	BANK OF AFRICA BF	15	6,515	/	6,620	432	6 620
BOAC	BANK OF AFRICA CI	7	7,105	/	7,200	411	7 200
BOAM	BANK OF AFRICA ML	29	1,290	/	1,345	174	1 345
BOAN	BANK OF AFRICA NG	4	4,810	/	4,900	4 622	4 900
BOAS	BANK OF AFRICA SENEGAL	80	3,100	/	3,290	1 195	3 290
CABC	SICABLE CI	20	990	/			980
CBIBF	CORIS BANK INTERNATIONAL	4	8,590	/	8,600	39	8 600
CFAC	CFAO MOTORS CI	685	715	/	720	32	720
CIEC	CIE CI	30	1,650	/	1,690	104	1 690
ECOC	ECOBANK COTE D'IVOIRE	103	6,650	/	6,700	31	6 700
ETIT	ECOBANK TRANS. INCORP. TG	1	17	/	18	1 246 309	18
FTSC	FILTISAC CI	4	1,750	/	1,800	80	1 800
NEIC	NEI-CEDA CI	143	585	/	590	842	590
NSBC	NSIA BANQUE COTE D'IVOIRE	1 157	5,650	/	5,790	10	5 790
NTLC	NESTLE CI	25	6,700	/	6,995	211	6 995
ONTBF	ONATEL BF	50	2,150	/	2,200	93	2 200
ORAC	ORANGE COTE D'IVOIRE	501	10,655	/	10,700	170	10 655
ORGT	ORAGROUP TOGO	30	2,155	/	2,320	148	2 320
PALC	PALM CI	580	6,550	/	6,800	1 419	6 800
PRSC	TRACTAFRIC MOTORS CI	15	1,970	/	2,090	188	2 090
SAFC	SAFCA CI			/	1,110	100	1 130
SCRC	SUCRIVOIRE	10	485	/	495	1 960	495
SDCC	SODE CI	10	4,260	/	4,350	446	4 350
SDSC	BOLLORE	25	1,450	/	1,470	597	1 470
SEMC	CROWN SIEM CI			/			700
SGBC	SOCIETE GENERALE COTE D'IVOIRE	321	16,100	/	16,190	50	16 100
SHEC	VIVO ENERGY CI	1 017	755	/	805	100	755
SIBC	SOCIETE IVOIRIENNE DE BANQUE	2 727	5,290	/	5,295	26	5 295
SICC	SICOR CI	65	3,600	/	3,870	40	3 600
SIVC	AIR LIQUIDE CI	2	755	/	810	350	815
SLBC	SOLIBRA CI			/	88,500	5	88 500
SMBC	SMB CI	2	10,005	/	10,240	565	10 240
SNTS	SONATEL SN	255	17,005	/	17,200	512	17 200
SOGC	SOGB CI	35	3,055	/	3,080	140	3 080
SPHC	SAPH CI			/	2,200	200	2 250
STAC	SETAO CI			/	855	488	855
STBC	SITAB CI	110	6,000	/	6,090	345	6 090
SVOC	MOVIS CI			/			2 395
TTLC	TOTAL CI	150	1,610	/	1,700	72	1 700
TTLS	TOTAL SN	25	2,285	/	2,390	188	2 390
UNLC	UNILEVER CI			/			6 150
UNXC	UNIWAX CI	2 494	530	/	545	119	545

QUANTITES RESIDUELLES

MARCHE DES DROITS

Symbole	Titre	Quantité résiduelle à l'achat	Cours Achat / Vente	Quantité résiduelle à la vente	Cours de Référence
---------	-------	-------------------------------	---------------------	--------------------------------	--------------------

QUANTITES RESIDUELLES
MARCHE DES OBLIGATIONS

Symbole	Titre	Quantité résiduelle à l'achat	Cours Achat / Vente	Quantité résiduelle à la vente	Cours de Référence
BHSN.O1	DIASPORA BONDS BHS 6,25% 2019-		/ 10,000	83	10 000
FBOAD.O1	FCTC BOAD DOLI-P 6,10% 2023-2030		/		9 100
FNSBC.O1	FCTC NSIA BANQUE 7 % 2020-2025	2	2,749.99 /		2 722
FORBT.O1	FCTC ORABANK 7 % 2021-2026		/		7 267
FTMC.O1	FCTC TEYLIM IMMO 7 % 2021-2028	315	7,500 / 8,025	358	8 025
ORGT.O2	ORAGROUP SA 7,15% 2021-2028		/ 10,700	1 933	10 700
PADS.O3	PAD 6,60% 2020-2027	150	8,000 /		7 840
PTRC.O1	PETRO IVOIRE 6,80% 2022-2029		/		10 700
SNLC.O1	SENELEC 6,50% 2018-2025		/		2 940
SNTS.O2	SONATEL 6,50% 2020-2027		/ 7,000	194	7 000
EOM.O10	ETAT DU MALI 6,20 % 2022-2029		/ 9,250	100	10 000
EOM.O11	ETAT DU MALI 6,40 % 2023-2030		/		10 000
EOM.O12	ETAT DU MALI 6,50 % 2023-2030		/		10 000
EOM.O2	Etat du Mali 6.50% 2017-2024		/		2 000
EOM.O3	ETAT DU MALI 6,50 % 2018-2025		/		4 000
EOM.O4	ETAT DU MALI 6,50% 2019-2027		/		8 000
TPNE.O5	TPNE 6,15 % 2022-2034		/ 10,000	25	10 000
TPNE.O6	TRESOR PUBLIC DU NIGER 6,15% 2022 - 2034		/		10 000
TPTG.O2	TPTG 6% 2022-2037		/		10 000
TPCI.O83	TPCI 5,90 % 2023-2028		/		10 000
TPCI.O84	TPCI 6,00 % 2023-2030		/		10 000
TPNE.O1	TRESOR PUBLIC DU NIGER 6,50% 2019-2026		/		10 000
TPNE.O2	TRESOR PUBLIC DU NIGER 6,50% 2019 - 2026		/ 9,900	8 000	10 000
TPNE.O3	TRESOR PUBLIC DU NIGER 6,5% 2020-2027		/		8 000
TPNE.O4	TRESOR PUBLIC DU NIGER 6,30% 2		/ 10,000	96	10 000
TPCI.O77	TPCI (TAUX DE BASE + SPREAD) % 2022-2029		/		10 000
TPCI.O78	TPCI 5,65% 2022-2029		/		10 000
TPCI.O79	TPCI 5,75% 2023-2030		/		9 500
TPCI.O80	TPCI 6% 2023-2030		/ 10,000	1 990	10 000
TPCI.O81	TPCI 5,90% 2023-2028		/		10 000
TPCI.O82	TPCI 6,00% 2023-2030		/		10 000
TPCI.O71	TPCI 5,65% 2022-2032		/		10 150
TPCI.O72	TPCI 5,65% 2022-2029		/ 10,000	250	9 500
TPCI.O73	TPCI 5,75% 2022-2032		/		10 000
TPCI.O74	TPCI 5,85% 2022-2042		/		10 000
TPCI.O75	TPCI 5,65% 2022-2029		/ 10,700	3 337	10 700
TPCI.O76	TPCI 5,75% 2022-2032		/		10 000
TPCI.O65	TPCI 5,90 % 2021-2031		/		10 700
TPCI.O66	TPCI 5,90% 2021-2031		/		9 950
TPCI.O67	TPCI 5,90 % 2021-2036		/		10 200
TPCI.O68	TPCI 5,90 % 2022-2037		/		10 000
TPCI.O69	TPCI 5,75 % 2022-2037		/ 10,000	1 959	9 998
TPCI.O70	TPCI 5,75 % 2022-2037		/		10 300
TPCI.O59	TPCI 5,90% 2021-2031		/		10 350
TPCI.O60	TPCI 5,80% 2021-2028		/		10 000
TPCI.O61	TPCI 5,90% 2021-2031		/		10 050
TPCI.O62	TPCI 5,80 % 2021 -2028		/ 10,600	2 490	10 600
TPCI.O63	TPCI 5,90% 2021 -2031		/		10 000
TPCI.O64	TPCI 5,80 % 2021 - 2028		/		10 180
TPCI.O53	TPCI 5,80% 2020-2027		/		8 480

TPCI.054	TPCI 5,90% 2020-2030			/			8 750
TPCI.055	TPCI 5,80% 2020 -2027			/			8 400
TPCI.056	TPCI 5,90% 2020- 2030			/			9 450
TPCI.057	TPCI 5,80% 2020-2027			/			7 680
TPCI.058	TPCI 5,80% 2021-2028			/			10 000
TPCI.047	TPCI 5,80% 2020 - 2027			/			8 200
TPCI.048	TPCI 5,80% 2020- 2027			/			7 920
TPCI.049	TPCI 5,90% 2020- 2030			/			8 824
TPCI.050	TPCI 5,90% 2020-2030			/			8 750
TPCI.051	TPCI 5,80 % 2020-2027			/			8 000
TPCI.052	TPCI 5,90 % 2020 -2030			/			9 013
TPCI.041	TPCI 5,80% 2020-2027			/			10 000
TPCI.042	TPCI 5,90% 2020-2030			/			10 000
TPCI.043	TPCI 5,90% 2020 - 2030			/	9,900	87	9 999
TPCI.044	TPCI 5,80% 2020 - 2027			/	9,900	118	9 900
TPCI.045	TPCI 5,80% 2020 -2027			/			8 000
TPCI.046	TPCI 5,90% 2020 - 2030			/			8 925
TPCI.035	TPCI 5,75% 2019 -2026			/			10 250
TPCI.036	TPCI 5,75% 2019- 2026			/			10 000
TPCI.037	TPCI 5,80% 2019-2026			/			6 000
TPCI.038	TPCI 5,75% 2019-2026			/	6,000	500	5 999
TPCI.039	TPCI 5,75% 2019 - 2026			/			6 420
TPCI.040	TPCI 5,75% 2019-2026			/			5 880
TPCI.029	TPCI 6% 2018-2026			/			10 000
TPCI.030	TPCI 5,95% 2018-2025			/			4 000
TPCI.031	TPCI 5,75% 2019 - 2026			/			10 230
TPCI.032	TPCI 2,23% 2019-2026			/			10 000
TPCI.033	TPCI 5.75% 2019-2026			/			6 240
TPCI.034	TPCI 6% 2019-2029			/	7,500	333	7 425
TPCI.023	TPCI 5.90% 2016-2026			/			10 000
TPCI.024	TPCI 6.25% 2017-2029	20	10,000	/			10 000
TPCI.025	TPCI 5,95% 2017-2024 A			/			9 700
TPCI.026	TPCI 5,95% 2017-2024 B	25	10,000	/			10 000
TPCI.027	TPCI 6% 2017-2025			/			10 250
TPCI.028	TPCI 6% 2018 - 2026			/	9,900	250	10 000
TPBJ.07	TPBJ 5,70% 2023-2030			/			10 001
TPBJ.08	TPBJ 6,20% 2023-2038			/			10 000
TPCI.017	TPCI 3% 2014-2024			/			10 000
TPCI.019	TPCI 5.99% 2015-2025			/			9 800
TPCI.021	TPCI 6% 2016-2028			/			10 000
TPCI.022	TPCI 5.90% 2016 - 2026			/			9 900
TPBF.08	TPBF 6,50% 2019-2027			/			10 000
TPBF.09	TPBF 6,50% 2019 - 2027			/	10,000	332	10 400
TPBJ.03	TPBJ 6,50% 2020-2028			/	10,000	112	10 000
TPBJ.04	TPBJ 5,50 % 2022-2037			/			10 000
TPBJ.05	TPBJ 5,85 % 2022-2042			/	9,900	988	9 825
TPBJ.06	TPBJ 5,75% 2022-2037			/			10 750
TPBF.015	ETAT DU BURKINA 6,30 % 2022-2			/	10,000	38	10 000
TPBF.016	ETAT DU BURKINA 6% 2023-2028			/			10 000
TPBF.04	TPBF 6.50% 2017-2027			/	10,000	74	9 750
TPBF.05	TPBF 6,50% 2017-2024			/			10 000
TPBF.06	TPBF 6.50% 2018-2025			/	10,000	4	10 000
TPBF.07	TPBF 6,50% 2018- 2025			/	10,000	12	10 000
EOS.09	ETAT DU SENEGAL 6,00 % 2023-20			/			9 800
TPBF.010	TPBF 6,50% 2020 - 2028			/	7,575.01	1 477	7 575

TPBF.O11	TPBF 6,50 % 2020-2028			/			7 501
TPBF.O12	TPBF 6.50% 2021-2031			/			10 000
TPBF.O13	TPBF 6,50 % 2021 - 2031			/	9,800	187	10 000
TPBF.O14	TPBF 6,30% 2022-2034			/	10,000	41 849	9 999
EOS.O11	ETAT DU SENEGAL 6,35 % 2023-2033			/			10 000
EOS.O12	ETAT DU SENEGAL 6,15 % 2023-2028			/			10 000
EOS.O13	ETAT DU SENEGAL 6,30 % 2023-2030			/			10 000
EOS.O14	ETAT DU SENEGAL 6,50 % 2023-2033	70	10,000	/			10 000
EOS.O7	ETAT SENEGAL 6.30% 2015-2025			/			10 000
EOS.O8	ETAT DU SENEGAL 5,95% 2022-2034			/	10,000	877	10 000
EOM.O5	ETAT DU MALI 6,50% 2020-2028			/			10 000
EOM.O6	ETAT DU MALI 6,50% 2020-2027			/	8,000	42	8 000
EOM.O7	ETAT DU MALI 6.50% 2021-2031			/	10,000	502	9 900
EOM.O8	ETAT DU MALI 6,20 % 2022-2032			/			10 000
EOM.O9	ETAT DU MALI 6,30% 2022-2032			/			10 000
EOS.O10	ETAT DU SENEGAL 6,15 % 2023-2030			/			10 000
BIDC.O4	BIDC-EBID 6.10% 2017-2027			/			5 000
BIDC.O5	BIDC-EBID 6,40% 2019-2026			/			10 000
BIDC.O6	BIDC-EBID 6,50 % 2021-2028			/			9 000
BIDC.O7	BIDC-EBID 5,90% 2022-2029			/	10,000	60	9 999
CRRH.O10	CRRH-UEMOA 6,10% 2022-2037			/			10 200
CRRH.O2	CRRH-UEMOA 6.10% 2012-2024			/			9 800
CRRH.O4	CRRH-UEMOA 6% 2014-2024			/			10 000
CRRH.O5	CRRH-UEMOA 5.85% 2015-2025			/			10 000
CRRH.O6	CRRH-UEMOA 5.85% 2016-2026			/			10 230
CRRH.O7	CRRH-UEMOA 5.95% 2017-2029			/			5 000
CRRH.O8	CRRH-UEMOA 5.95% 2018-2030			/			5 833
CRRH.O9	CRRH-UEMOA 6.05% 2018-2033			/			6 667

SUKUK ET TITRES ASSIMILES

Symbole	Titre	Quantité résiduelle à l'achat	Cours Achat / Vente	Quantité résiduelle à la vente	Cours de Référence
SUKSN.S2	SUKUK SN 6% 2016-2026		/		10 750
SUKTG.S1	SUKUK TG 6.5% 2016-2026		/		10 000

CALENDRIER DES ASSEMBLEES GENERALES

ANNEE : 2024

Société	Nature	Date	Heure	Lieu
AIR LIQUIDE CI	Ordinaire	10/01/2024	10:00:00	Salle de conférence de la CRRAE-UMOA

L'actualité de la BRVM sur nos plateformes digitales

Infos BRVM

Pour recevoir les informations boursières par SMS, souscrivez :



Côte d'Ivoire : *430#
Bénin : *430*15#



Côte d'Ivoire : #139#
Burkina Faso : *310#



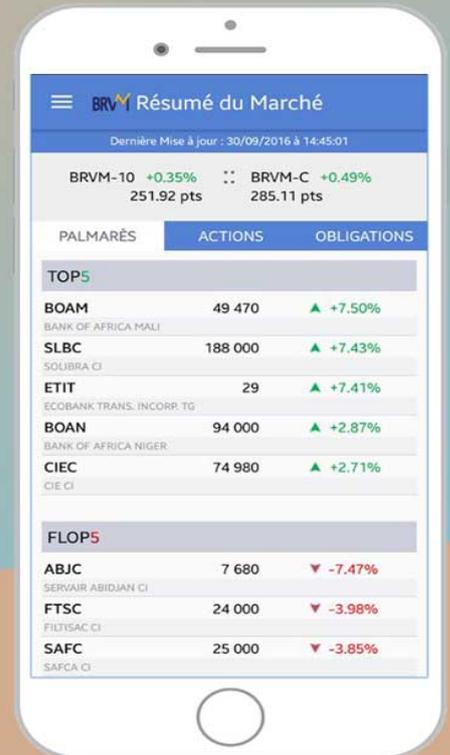
Côte d'Ivoire : *431#
Niger : *512*9#
Togo : *310#

Site web

www.brvm.org



Application Mobile



Nous suivre sur :



DECIDE

Article 1^{er}

Le Fonds Commun de Placement (FCP) BOA Bonds est agréé en qualité d'Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) sur le marché financier régional de l'UMOA.

L'agrément du FCP BOA Bonds est enregistré sous le numéro FCP/2023-11.

Article 2

Les caractéristiques du FCP BOA Bonds se présentent comme ci-après :

Dénomination	BOA Bonds
Type	Fonds Commun de Placement (FCP) « Obligations et Autres titres de créances »
Promoteur	BOA Capital Asset Management
Valeur liquidative de démarrage	100 000 FCFA
Forme des parts	Les parts sont émises au porteur et inscrites en compte auprès de la Société de Gestion.
Dépositaire	SGI BOA Capital Securities
Société de Gestion d'OPCVM	SGO BOA Capital Asset Management
Commissaires aux comptes	Titulaire : Cabinet Mazars Côte d'Ivoire, représenté par M. Elvis D'Oliveira Suppléant : Cabinet Yzas Bakar Tilly, représenté par M. Noël Yao KOFFI
Orientations de placement	<p>Le Fonds BOA Bonds est un OPCVM « Obligations et autres titres de créances » qui respecte les dispositions de l'Article 18 de l'Instruction 66/CREPMF/2021. Il sera exposé aux Titres de Créances, FCTC et instruments du marché monétaire et financier à hauteur de 70 % au moins de son actif net. Le reliquat sera investi en instruments liquides et/ou en actions. Toutefois, les actions ne peuvent pas dépasser 10 % de l'actif net du Fonds.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Titres de Créances et instruments du marché monétaire et financier <p>Le Fonds peut s'exposer jusqu'à 100% de son actif net en titres de créances, FCTC et instruments du marché financier et monétaire. L'univers d'investissement inclut notamment les dettes subordonnées et les emprunts privés. Il n'y a pas de règles de répartition stricte entre la dette publique et la dette privée.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Actions <p>A titre de diversification, le Fonds peut investir jusqu'à 10% de l'actif net en actions cotées à la BRVM ou sur tout autre marché réglementé en fonctionnement régulier et ouvert au public au sein de l'UMOA.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dépôts <p>Afin de gérer sa trésorerie, le Fonds peut effectuer des dépôts auprès d'un établissement de crédit de l'UMOA, remboursables sur demande ou pouvant</p>

	<p>être retirés et ayant une échéance inférieure ou égale à 12 mois et dans la limite de 20 % maximum de l'actif net.</p> <ul style="list-style-type: none"> Détention d'actions ou parts d'autres OPCVM ou FIA établis dans un Etat membre de l'UEMOA ou de droit étranger <p>Le Fonds a la possibilité d'acheter ou de souscrire à des OPCVM ou FIA qui peuvent être gérés par BOA Capital Asset Management ou d'autres Sociétés de Gestion agréées par l'AMF-UMOA à hauteur de 10 %.</p> <p>Le Fonds pourra investir dans les OPCVM ou FIA de droit étranger conformément à l'article 39 de l'Instruction 66/CREPMF/2021.</p> <ul style="list-style-type: none"> Acquisitions et cessions temporaires <p>Le Gérant du Fonds peut réaliser des opérations d'acquisitions ou de cessions temporaires de titres dans le strict respect de la réglementation en vigueur. Ces opérations consistent en des prises et/ou mises en pension.</p> <ul style="list-style-type: none"> Autres titres <p>Le Fonds peut investir dans des instruments autres que les titres de créances, les instruments du marché monétaire et les actions dans le respect de la limite des 10 %, conformément aux dispositions de l'article 39 de l'Instruction 66/CREPMF/2021.</p>
Horizon de placement	Trois (3) ans, minimum
Valorisation	Hebdomadaire, tous les mercredis ouvrés sur la base des cours de clôture de mardi.
Indicateur de référence	<p>L'indicateur de référence est composé de la somme de :</p> <ul style="list-style-type: none"> 85% Taux 3 ans Côte d'Ivoire et 15% du taux moyen pondéré Interbancaire à une semaine. <p>En l'absence d'un indice obligatoire reconnu par l'ensemble de la communauté financière de la place, le taux de référence retenu est celui des OAT de trois ans de l'Etat de Côte d'Ivoire sur le marché des titres publics (marché monétaire), communiqué par l'agence UMOA-Titres.</p>
Affectation de revenus	Capitalisation
Souscripteurs visés	Personnes physiques et morales, résidentes ou non de l'UEMOA
Lieux de souscription/rachat	<p>BOA Capital Asset Management est l'établissement en charge de la centralisation des ordres de souscription et de rachat.</p> <p>Les souscriptions et rachats des parts sont reçus au siège de la BOA Capital Asset Management et auprès du réseau BANK OF AFRICA Côte d'Ivoire et BANK OF AFRICA Burkina Faso.</p>
Modalités de souscription	<p>Les souscriptions doivent être matérialisées par des bulletins, concluant un engagement irrévocable, et sont exécutées à la prochaine Valeur Liquidative calculée. Le prix de souscription est majoré d'une commission de souscription.</p> <p>Sont concernées, les souscriptions reçues au cours de la semaine qui précède le calcul de la Valeur Liquidative, au plus tard le mardi à 17h et figurant sur le relevé bancaire du Fonds. Les souscriptions sont également possibles par apport de titres. La Société de Gestion se réserve l'acceptation desdits titres et le droit de demander un apport complémentaire en numéraire à définir avec le client.</p> <p>Le Commissaire aux Comptes devra établir, pour toute souscription par apport de titres, un rapport qui sera transmis à l'AMF-UMOA. De plus, les</p>




	<p>souscriptions par apport de titres ne pourront se faire entre les OPCVM gérés par la Société de Gestion.</p> <p>Par ailleurs, les souscriptions par apport de parts ou d'actions d'OPCVM ne sont pas autorisées.</p> <p>Les souscriptions pourront éventuellement être suspendues sans préavis par la Société de Gestion. Toutefois, cette possibilité de suspension fera l'objet d'approbation préalable par l'AMF-UMOA.</p>
Modalités de rachat	<p>Les rachats doivent être matérialisés par des bulletins, concluant un engagement irrévocable, et sont exécutés à la prochaine Valeur Liquidative calculée.</p> <p>Sont concernés les rachats reçus au cours de la semaine qui précède le calcul de la Valeur Liquidative et au plus tard le mardi à 17h.</p> <p>Les rachats sont réglés aux cédants dans un délai maximum de cinq (05) jours ouvrables. Ce délai peut être prorogé sans excéder dix (10) jours ouvrés, si le remboursement du rachat nécessite au préalable la réalisation d'actifs compris dans le Fonds.</p>
Frais de fonctionnement et de gestion	<p>Frais de gestion financière : 1,1 % TTC l'an sur l'actif net</p> <p>Commission du dépositaire : 0,177 % TTC l'an sur l'actif en conservation</p> <p>Honoraire des Commissaires aux comptes : 2 548 800 FCFA TTC/an</p> <p>Redevance annuelle due à l'AMF-UMOA : 1 000 000 FCFA/an, à la charge de la SGO</p> <p>Commission sur actifs due à l'AMF-UMOA : 0,01 % l'an sur l'actif sous gestion hors OPC et liquidité</p> <p>Commission de surperformance : Néant</p>
Commission de souscription non acquise à l'OPCVM	1 % TTC Maximum
Commission de souscription acquise à l'OPCVM	Néant
Commission de rachat non acquise à l'OPCVM	Néant
Commission de rachat acquise à l'OPCVM	Néant

Article 3

Le Prospectus du FCP BOA Bonds est visé sous le numéro FCP/2023-11/P-01-2023.

Article 4

Toute modification portant sur les éléments caractéristiques qui figurent dans le dossier initial de la demande d'agrément doit être soumise à l'approbation préalable de l'AMF-UMOA.




Article 5

La Décision portant agrément du FCP BOA Bonds doit faire l'objet de publication au Bulletin Officiel de la Cote (BOC) de la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après sa notification.

Article 6

La présente Décision prend effet à compter de sa date de signature.

Fait à Abidjan, le 20 DEC. 2023

Pour l'Autorité des Marchés
Financiers de l'UMOA,
Le Président


Badanam PATOK





AMF-UMOA

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS DE
L'UNION MONÉTAIRE OUEST AFRICAINE

DECISION N° AMF-UMOA / 2023 / 4 3 8 .

PORTANT AGRÉMENT DU FCP ECOBANK UEMOA MONETAIRE EN QUALITÉ
D'ORGANISME DE PLACEMENT COLLECTIF EN VALEURS MOBILIÈRES SUR LE
MARCHÉ FINANCIER RÉGIONAL DE L'UMOA

L'Autorité des Marchés Financiers de l'Union Monétaire Ouest Africaine,

- Vu* le Traité révisé de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA) du 12 juillet 2019, entré en vigueur le 1^{er} octobre 2022, modifiant la dénomination du Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF) en Autorité des Marchés Financiers de l'UMOA (AMF-UMOA) ;
- Vu* l'Annexe à la Convention du 03 juillet 1996 portant composition, organisation, fonctionnement et attributions du Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers ;
- Vu* le Règlement Général du 28 novembre 1997 relatif à l'Organisation, au Fonctionnement et au Contrôle du Marché Financier Régional de l'UMOA ;
- Vu* la Décision n° CM/08/09/2021 du 23 septembre 2021 portant modification des articles 72, 82 et 83 du Règlement Général relatif à l'Organisation, au Fonctionnement et au Contrôle du marché financier régional de l'UMOA ;
- Vu* la Décision n° 004 du 29/04/2021/CM/UMOA du Conseil des Ministres de l'UMOA portant nomination du Président du Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers ;
- Vu* la Décision n° CREPMF/PCR/2018/01 du 13 juin 2018 portant modification de la décision R-77/P-CREPMF/39-2002 portant délégation de pouvoirs du Conseil Régional au Comité Exécutif et au Président du Conseil ;
- Vu* l'Instruction n°66/CREPMF/2021 du 16 décembre 2021 relative aux Organismes de Placement Collectif et à leurs Sociétés de Gestion sur le marché financier régional de l'UMOA ;
- Vu* la demande d'agrément du FCP ECOBANK UEMOA MONETAIRE présentée par la société EDC ASSET MANAGEMENT, en date du 25 septembre 2023 ;
- Vu* les délibérations de l'AMF-UMOA, lors de la 83^{ème} réunion de son Comité Exécutif, tenue le 20 décembre 2023 à Cotonou ;

DECIDE

Article 1^{er}

Le Fonds Commun de Placement (FCP) ECOBANK UEMOA MONETAIRE est agréé en qualité d'Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) sur le marché financier régional de l'UMOA.

L'agrément du FCP ECOBANK UEMOA MONETAIRE est enregistré sous le numéro FCP/2023-12.

Article 2

Les caractéristiques du FCP ECOBANK UEMOA MONETAIRE se présentent comme ci-après :

Dénomination	ECOBANK UEMOA MONETAIRE
Type	Fonds Commun de Placement (FCP) « Monétaire »
Promoteur	EDC Asset Management
Valeur liquidative de démarrage	1 000 000 FCFA
Forme des parts	Les parts sont des titres dématérialisés, émises au porteur et inscrites en compte du souscripteur ouvert auprès de la Société de Gestion.
Dépositaire	SGI EDC Investment Corporation (EIC)
Société de Gestion d'OPCVM	SGO EDC Asset Management
Commissaires aux comptes	Titulaire : DELOITTE Côte d'Ivoire, représenté par Monsieur Marc WABI Suppléant : ECR International SARL, représenté par Monsieur Georges Henri AÏE
Orientations de placement	Le FCP est investi et exposé à hauteur de 70% au minimum et de 80% au maximum de son actif net en instrument du marché monétaire ou en titres émis par un Etat membre de l'UMOA et dont la maturité ou la maturité résiduelle est inférieure à deux (02) ans. Le Fonds peut détenir des liquidités dans la limite de 30% au maximum de son actif net, notamment, pour faire face aux rachats de parts par les investisseurs. Toutefois, ces dépôts sont effectués auprès d'un établissement de crédit de l'UMOA (dans la limite de 20% au maximum auprès d'un seul et même établissement de crédit) et ont une échéance inférieure ou égale à douze mois.
Horizon de placement	Deux (2) semaines à un (1) an
Valorisation	Quotidienne, sur la base des cours de clôture du jour
Affectation de revenus	Capitalisation

Souscripteurs visés	Personnes physiques et morales établies ou non dans la zone UEMOA
Lieux de souscription/rachat	Les ordres de souscription et de rachat sont reçus au siège social de la Société de Gestion (qui est centralisateur), dans les filiales du réseau Ecobank ainsi qu'à tous les guichets des agents placeurs.
Modalités de souscription	<p>Les demandes de souscription sont matérialisées par des bulletins de souscription qui doivent être signés par les souscripteurs et accompagnés, le cas échéant des documents énumérés dans les bulletins de souscription. Ils entraînent l'engagement irrévocable de ces derniers à payer le montant relatif au nombre de parts sollicitées.</p> <p>Un ordre de souscription ne peut être exécuté que si la provision est constatée sur le compte de souscription.</p> <p>Les ordres de souscription sont reçus, tous les jours ouvrés de Côte d'Ivoire, au siège social de la Société de gestion, dans les différentes filiales du réseau Ecobank ainsi qu'à tous les guichets des Agents placeurs, du lundi au vendredi de 8h à 16h. Au jour de la valorisation, les ordres sont reçus au plus tard 14h30.</p> <p>Les ordres de souscriptions, exécutés à cours connu sur la base de la dernière valeur liquidative disponible, sont centralisés le jour de la valorisation, au plus tard à 16h. Les ordres reçus après 14h30 sont traités à la VL de la journée en cours.</p> <p>Les souscriptions reçues aux guichets des agents placeurs seront acheminées en continu chez le centralisateur (SGO EAM).</p> <p>La société de gestion reporte les demandes de souscription au cas où l'approvisionnement y afférent est reçu dans le compte de souscription après l'heure limite de centralisation.</p> <p>Les souscriptions pourront être effectuées en numéraire ou en apport de valeurs mobilières selon l'appréciation du gestionnaire du Fonds. Un rapport du Commissaire aux Comptes sur les souscriptions par apport de titre sera produit trimestriellement.</p> <p>La suspension temporaire des souscriptions pourrait subvenir en cas de force majeure. La suspension devra être notifiée aux investisseurs par la Société de Gestion ainsi qu'au réseau de distribution (Agents placeurs) avec un préavis minimum de deux semaines, après information de l'AMF-UMOA.</p>
Modalités de rachat	<p>Sous réserve des exceptions et limitations prévues dans le Prospectus, tout investisseur a le droit, à tout moment de faire racheter ses parts par le Fonds. Les porteurs de parts ont le droit de demander à tout moment leur rachat par le Fonds.</p> <p>Les demandes de rachats sont matérialisées par des bulletins de rachat qui doivent être signés par les clients.</p> <p>Un ordre de rachat ne peut être exécuté que si le nombre de parts disponible est suffisant.</p> <p>Les ordres de rachat sont reçus, tous les jours ouvrés de Côte d'Ivoire, au siège social de la Société de gestion, dans les différentes filiales du réseau Ecobank ainsi qu'à tous les guichets des Agents placeurs, du lundi au vendredi aux heures d'ouverture (de 8h à 16h). Au jour de la valorisation, les ordres sont reçus au plus tard à 14h30.</p> <p>Les ordres de rachat, exécutés à cours connu sur la base de la dernière valeur liquidative disponible, sont centralisés le jour de la valorisation, au</p>

	<p>plus tard à 16h. Les ordres reçus après 14h30 sont traités à la VL de la journée en cours.</p> <p>Les rachats reçus aux guichets des agents placeurs seront acheminées en continu chez le centralisateur (SGO EAM).</p> <p>L'actif net en dessous duquel il ne peut être procédé aux rachats de parts est fixé à cent millions (100 000 000) de FCFA.</p> <p>Par ailleurs, l'outil de gestion de liquidité utilisé par la SGO est la suspension à titre provisoire des rachats. A ce titre, après avoir avisé l'AMF-UMOA et sans opposition de leur part, les rachats peuvent être suspendus, à titre provisoire par la société de Gestion quand des circonstances exceptionnelles l'exigent et si l'intérêt des porteurs de parts le requiert.</p> <p>Toute suspension temporaire devra être notifiée aux investisseurs par la société de gestion ainsi qu'au réseau de distribution, avec un préavis minimum de deux semaines.</p> <p>Les ordres de rachat reçus par la Société de Gestion sont exécutés dans un délai de trois (3) jours ouvrés à partir de la réception et de la validation de la demande de rachat sauf évènement exceptionnel (problèmes techniques, logiciel, banque, etc.).</p>	
Frais de fonctionnement et de gestion	<p>Frais de gestion financière : 1,375 % TTC l'an sur l'actif net</p> <p>Commission du dépositaire : 0,22 % TTC l'an sur l'actif en conservation</p> <p>Honoraire des Commissaires aux comptes : 2 950 000 FCFA TTC/an</p> <p>Redevance annuelle due à l'AMF-UMOA : 1 000 000 FCFA/an</p> <p>Commission sur actifs due à l'AMF-UMOA : 0,01 % l'an sur l'actif sous gestion hors OPC et liquidité</p> <p>Commission de surperformance : Néant</p>	
Commission de souscription non acquise à l'OPCVM	0,11 % TTC	
Commission de souscription acquise à l'OPCVM	Néant	
Commission de rachat non acquise à l'OPCVM	Néant	
Commission de rachat acquise à l'OPCVM	Néant	

Article 3

Le Prospectus du FCP ECOBANK UEMOA MONETAIRE est visé sous le numéro FCP/2023-12/P-01-2023.

Article 4

Toute modification portant sur les éléments caractéristiques qui figurent dans le dossier initial de la demande d'agrément doit être soumise à l'approbation préalable de l'AMF-UMOA.



Article 5

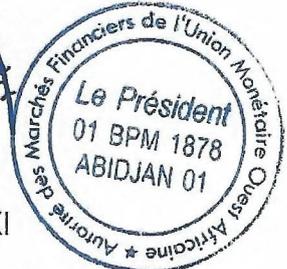
La Décision portant agrément du FCP ECOBANK UEMOA MONETAIRE doit faire l'objet de publication au Bulletin Officiel de la Cote (BOC) de la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après sa notification.

Article 6

La présente Décision prend effet à compter de sa date de signature.

Fait à Abidjan, le 20 DEC. 2023

Pour l'Autorité des Marchés
Financiers de l'UMOA,
Le Président

Badanam PATOKI



AMF-UMOA

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS DE
L'UNION MONÉTAIRE OUEST AFRICAINE

DECISION N° AMF-UMOA / 2023 / 4 3 9 .

PORTANT AGRÉMENT DU FCP ECOBANK UEMOA RETRAITE CONFORT EN
QUALITÉ D'ORGANISME DE PLACEMENT COLLECTIF EN VALEURS MOBILIÈRES
SUR LE MARCHÉ FINANCIER RÉGIONAL DE L'UMOA

L'Autorité des Marchés Financiers de l'Union Monétaire Ouest Africaine,

- Vu le Traité révisé de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA) du 12 juillet 2019, entré en vigueur le 1^{er} octobre 2022, modifiant la dénomination du Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF) en Autorité des Marchés Financiers de l'UMOA (AMF-UMOA) ;
- Vu l'Annexe à la Convention du 03 juillet 1996 portant composition, organisation, fonctionnement et attributions du Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers ;
- Vu le Règlement Général du 28 novembre 1997 relatif à l'Organisation, au Fonctionnement et au Contrôle du Marché Financier Régional de l'UMOA ;
- Vu la Décision n° CM/08/09/2021 du 23 septembre 2021 portant modification des articles 72, 82 et 83 du Règlement Général relatif à l'Organisation, au Fonctionnement et au Contrôle du marché financier régional de l'UMOA ;
- Vu la Décision n° 004 du 29/04/2021/CM/UMOA du Conseil des Ministres de l'UMOA portant nomination du Président du Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers ;
- Vu la Décision n° CREPMF/PCR/2018/01 du 13 juin 2018 portant modification de la décision R-77/P-CREPMF/39-2002 portant délégation de pouvoirs du Conseil Régional au Comité Exécutif et au Président du Conseil ;
- Vu l'Instruction n°66/CREPMF/2021 du 16 décembre 2021 relative aux Organismes de Placement Collectif et à leurs Sociétés de Gestion sur le marché financier régional de l'UMOA ;
- Vu la demande d'agrément du FCP ECOBANK UEMOA RETRAITE CONFORT présentée par la société EDC ASSET MANAGEMENT, en date du 25 septembre 2023 ;
- Vu les délibérations de l'AMF-UMOA, lors de la 83^{ème} réunion de son Comité Exécutif, tenue le 20 décembre 2023 à Cotonou ;

DECIDE

Article 1^{er}

Le Fonds Commun de Placement (FCP) ECOBANK UEMOA RETRAITE CONFORT est agréé en qualité d'Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) sur le marché financier régional de l'UMOA.

L'agrément du FCP ECOBANK UEMOA RETRAITE CONFORT est enregistré sous le numéro FCP/2023-13.

Article 2

Les caractéristiques du FCP ECOBANK UEMOA RETRAITE CONFORT se présentent comme ci-après :

Dénomination	ECOBANK UEMOA RETRAITE CONFORT
Type	Fonds Commun de Placement (FCP) « Obligations et Autres titres de créances »
Promoteur	EDC Asset Management
Valeur liquidative de démarrage	5 000 FCFA
Forme des parts	Les parts sont des titres dématérialisés, émises au porteur et inscrites en compte du souscripteur ouvert auprès de la Société de Gestion.
Dépositaire	SGI EDC Investment Corporation (EIC)
Société de Gestion d'OPCVM	SGO EDC Asset Management
Commissaires aux comptes	Titulaire : DELOITTE Côte d'Ivoire, représenté par Monsieur Marc WABI Suppléant : ECR International SARL, représenté par Monsieur Georges Henri
Orientations de placement	<p>Le Fonds est investi dans les catégories d'actifs ci-après :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Titres de créances et instruments du marché monétaire <p>Le Fonds est investi et exposé à hauteur de 90 % au minimum de son actif net, hors liquidité en :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ emprunts obligataires ayant fait l'objet d'appel public à l'épargne ou par placement privé au sein de l'Union et autorisé par l'AMF-UMOA ; ✓ bons, obligations du trésor assimilables et emprunts obligataires garantis par un Etat de l'Union ; ✓ valeurs mobilières représentant des titres de créances émis par les États membres de l'Union ; ✓ titres de créances émis sur le marché monétaire. <ul style="list-style-type: none"> • Actions <p>Le Fonds pourra investir à hauteur de 10 % au maximum de son actif net en actions et droits d'attribution ou de souscription, cotés à la Bourse Régionale des Valeurs</p>

	<p>Mobilières ou sur tout autre marché réglementé en fonctionnement régulier et ouvert au public au sein de l'UMOA.</p> <ul style="list-style-type: none"> • OPC et Fonds d'investissement <p>Le Fonds pourra investir jusqu'à 10 % de son actif net en parts ou actions d'OPCVM ou d'autres OPC, conformément à la réglementation.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dépôts et liquidités <p>Le Fonds peut détenir des liquidités jusqu'à hauteur de 10% au maximum de son actif, notamment pour faire face aux rachats de parts par les investisseurs. Toutefois, ces dépôts sont effectués auprès d'un établissement de crédit de l'UMOA et ont une échéance inférieure ou égale à douze mois.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Autres valeurs mobilières ou instruments financiers <p>Le fonds pourra investir au maximum 10 % de son actif net dans des valeurs mobilières ou instruments du marché monétaires autre que ceux précités et visés à l'article 39, alinéa 1 de l'Instruction n°66/CREPMF/2021.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Emprunts d'espèces <p>Le Fonds peut avoir recours à des emprunts d'espèces, notamment pour faire face aux rachats de parts par les investisseurs ou en vue d'optimiser la gestion de la trésorerie du Fonds. Ces emprunts d'espèces sont autorisés pour autant qu'ils sont temporaires et représentent au maximum 10 % de l'actif net du Fonds.</p>
Horizon de placement	Sept (07) ans, minimum
Valorisation	Hebdomadaire, tous les jeudis ouvrés sur la base des cours de clôture du mercredi.
Affectation de revenus	Capitalisation
Souscripteurs visés	Personnes physiques et morales établies ou non dans la zone UEMOA
Lieux de souscription/rachat	Les ordres de souscription et de rachat sont reçus au siège social de la Société de Gestion (qui est centralisateur), dans les filiales du réseau Ecobank ainsi qu'à tous les guichets des agents placeurs.
Modalités de souscription	<p>Les demandes de souscription sont matérialisées par des bulletins de souscription qui doivent être signés par les souscripteurs et accompagnés, le cas échéant des documents énumérés dans les bulletins de souscription. Ils entraînent l'engagement irrévocable de ces derniers à payer le montant relatif au nombre de parts sollicitées.</p> <p>Un ordre de souscription ne peut être exécuté que si la provision est constatée sur le compte de souscription.</p> <p>Les ordres de souscription sont reçus, tous les jours ouvrés de Côte d'Ivoire, au siège social de la Société de gestion, dans les différentes filiales du réseau Ecobank ainsi qu'à tous les guichets des Agents placeurs, du lundi au vendredi de 8h à 16h. Au jour de la valorisation, les ordres sont reçus au plus tard 14h30.</p> <p>Les ordres de souscriptions, exécutés à cours connu sur la base de la dernière valeur liquidative disponible, sont centralisés le jour de la valorisation, au plus tard à 16h. Les ordres reçus après 14h30 sont traités à la VL de la semaine en cours.</p> <p>Les souscriptions reçues aux guichets des agents placeurs seront acheminées en continu chez le centralisateur (SGO EAM).</p> <p>La société de gestion reporte les demandes de souscription au cas où l'approvisionnement y afférent est reçu dans le compte de souscription après l'heure limite de centralisation.</p>




	<p>Les souscriptions pourront être effectuées en numéraire ou en apport de valeurs mobilières selon l'appréciation du gestionnaire du Fonds. Un rapport du Commissaire aux Comptes sur les souscriptions par apport de titre sera produit trimestriellement.</p> <p>La suspension temporaire des souscriptions pourrait survenir en cas de force majeure. La suspension devra être notifiée aux investisseurs par la Société de Gestion ainsi qu'au réseau de distribution (Agents placeurs) avec un préavis minimum de deux semaines, après information de l'AMF-UMOA.</p>
Modalités de rachat	<p>Sous réserve des exceptions et limitations prévues dans le Prospectus, tout investisseur a le droit, à tout moment de faire racheter ses parts par le Fonds. Les porteurs de parts ont le droit de demander à tout moment leur rachat par le FCP.</p> <p>Les demandes de rachats sont matérialisées par des bulletins de rachat qui doivent être signés par les clients.</p> <p>Un ordre de rachat ne peut être exécuté que si le nombre de parts disponible est suffisant.</p> <p>Les ordres de rachat sont reçus, tous les jours ouvrés de Côte d'Ivoire, au siège social de la Société de gestion, dans les différentes filiales du réseau Ecobank ainsi qu'à tous les guichets des Agents placeurs, du lundi au vendredi aux heures d'ouverture (de 8h à 16h). Au jour de la valorisation, les ordres sont reçus au plus tard à 14h30.</p> <p>Les ordres de rachat, exécutés à cours connu sur la base de la dernière valeur liquidative disponible, sont centralisés le jour de la valorisation, au plus tard à 16h. Les ordres reçus après 14h30 sont traités à la VL de la semaine en cours.</p> <p>Les rachats reçus aux guichets des agents placeurs seront acheminés en continu chez le centralisateur (SGO EAM).</p> <p>L'actif net en dessous duquel il ne peut être procédé aux rachats de parts est fixé à cent millions (100 000 000) de FCFA.</p> <p>Par ailleurs, l'outil de gestion de liquidité utilisé par la SGO est la suspension à titre provisoire des rachats. A ce titre, après avoir avisé l'AMF-UMOA et sans opposition de leur part, les rachats peuvent être suspendus, à titre provisoire par la société de Gestion quand des circonstances exceptionnelles l'exigent et si l'intérêt des porteurs de parts le requiert.</p> <p>Toute suspension temporaire devra être notifiée aux investisseurs par la société de gestion ainsi qu'au réseau de distribution, avec un préavis minimum de deux semaines.</p> <p>Les ordres de rachat reçus par la Société de Gestion sont exécutés dans un délai de trois (3) jours ouvrés à partir de la réception et de la validation de la demande de rachat sauf évènement exceptionnel (problèmes techniques, logiciel, banque, etc.).</p>
Frais de fonctionnement et de gestion	<p>Frais de gestion financière : 0,83 % TTC l'an sur l'actif net</p> <p>Commission du dépositaire : 0,22 % TTC l'an sur l'actif en conservation</p> <p>Honoraire des Commissaires aux comptes : 2 950 000 FCFA TTC/an</p> <p>Redevance annuelle de l'AMF-UMOA : 1 000 000 FCFA/an</p> <p>Commission sur actifs due à l'AMF-UMOA : 0,01 % l'an sur l'actif sous gestion hors OPC et liquidité</p> <p>Commission de surperformance : Néant</p>
Commission de souscription non acquise à l'OPCVM	0,83 % TTC

Commission de souscription acquise à l'OPCVM	Néant
Commission de rachat non acquise à l'OPCVM	<ul style="list-style-type: none"> • 0,825 % TTC (moins d'un an) • 0,55 % TTC (entre 1 an et 2 ans) • 0,333 % TTC (entre 2 ans et 3 ans) • 0 % (après plus de 5 ans)
Commission de rachat acquise à l'OPCVM	Néant

Article 3

Le Prospectus du FCP ECOBANK UEMOA RETRAITE CONFORT est visé sous le numéro FCP/2023-13/P-01-2023.

Article 4

Toute modification portant sur les éléments caractéristiques qui figurent dans le dossier initial de la demande d'agrément doit être soumise à l'approbation préalable de l'AMF-UMOA.

Article 5

La Décision portant agrément du FCP ECOBANK UEMOA RETRAITE CONFORT doit faire l'objet de publication au Bulletin Officiel de la Cote (BOC) de la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après sa notification.

Article 6

La présente Décision prend effet à compter de sa date de signature.

Fait à Abidjan, le 20 DEC. 2023

Pour l'Autorité des Marchés
Financiers de l'UMOA,
Le Président

Badanam


Badanam PATOKI



AMF-UMOA

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS DE
L'UNION MONÉTAIRE OUEST AFRICAINE

DECISION N° AMF-UMOA / 2023 / 440 .

PORTANT AGRÉMENT DU FCP AAM SERENITIS EN QUALITÉ D'ORGANISME DE
PLACEMENT COLLECTIF EN VALEURS MOBILIÈRES SUR LE MARCHÉ FINANCIER
RÉGIONAL DE L'UMOA

L'Autorité des Marchés Financiers de l'Union Monétaire Ouest Africaine,

- Vu le Traité révisé de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA) du 12 juillet 2019, entré en vigueur le 1^{er} octobre 2022, modifiant la dénomination du Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF) en Autorité des Marchés Financiers de l'UMOA (AMF-UMOA) ;
- Vu l'Annexe à la Convention du 03 juillet 1996 portant composition, organisation, fonctionnement et attributions du Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers ;
- Vu le Règlement Général du 28 novembre 1997 relatif à l'Organisation, au Fonctionnement et au Contrôle du Marché Financier Régional de l'UMOA ;
- Vu la Décision n° CM/08/09/2021 du 23 septembre 2021 portant modification des articles 72, 82 et 83 du Règlement Général relatif à l'Organisation, au Fonctionnement et au Contrôle du marché financier régional de l'UMOA ;
- Vu la Décision n° 004 du 29/04/2021/CM/UMOA du Conseil des Ministres de l'UMOA portant nomination du Président du Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers ;
- Vu la Décision n° CREPMF/PCR/2018/01 du 13 juin 2018 portant modification de la décision R-77/P-CREPMF/39-2002 portant délégation de pouvoirs du Conseil Régional au Comité Exécutif et au Président du Conseil ;
- Vu l'Instruction n°66/CREPMF/2021 du 16 décembre 2021 relative aux Organismes de Placement Collectif et à leurs Sociétés de Gestion sur le marché financier régional de l'UMOA ;
- Vu la demande d'agrément du FCP AAM SERENITIS présentée par la société AFRICABOURSE ASSET MANAGEMENT, en date du 09 novembre 2023 ;
- Vu les délibérations de l'AMF-UMOA, lors de la 83^{ème} réunion de son Comité Exécutif, tenue le 20 décembre 2023 à Cotonou ;

DECIDE

Article 1^{er}

Le Fonds Commun de Placement (FCP) AAM SERENITIS est agréé en qualité d'Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) sur le marché financier régional de l'UMOA.

L'agrément du FCP AAM SERENITIS est enregistré sous le numéro FCP/2023-09.

Article 2

Les caractéristiques du FCP AAM SERENITIS se présentent comme ci-après :

Dénomination	AAM SERENITIS
Type	Fonds Commun de Placement (FCP) « Obligations et Autres titres de Créance »
Promoteur	Africabourse Asset Management
Valeur liquidative de démarrage	10 000 FCFA
Forme des parts	Les parts sont dématérialisées, émises au porteur et inscrites en compte auprès du Dépositaire.
Dépositaire	SGI Africabourse
Société de Gestion d'OPCVM	SGO Africabourse Asset Management
Commissaires aux comptes	Titulaire : Cabinet SIFEC, représenté par Monsieur Richard VIAHO Suppléant : Cabinet SECA Sarl, représenté par Monsieur Oswald CHODATON
Orientations de placement	<p>Le Fonds AAM SERENITIS est un OPCVM « Obligations et autres titres de créances » qui respectera en permanence les critères suivants, conformément à l'instruction N° 66/CREPMF/2021.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Obligations et autres titres de créances <p>Le Fonds investit dans un portefeuille composé à 70 % au moins de son actif net, hors liquidités en :</p> <ul style="list-style-type: none"> - emprunts obligataires ayant fait l'objet d'appel public à l'épargne au sein de l'Union ou par Placement Privé ; - bons, obligations du trésor assimilables et emprunts obligataires garantis par un Etat de l'Union ; - valeurs mobilières représentant des titres de créances émis par les Etats membres de l'Union et en valeurs mobilières émises sur le marché monétaire. <ul style="list-style-type: none"> • Actions admises à la cote <p>Le Fonds peut investir dans les actions cotées à la BRVM mais son exposition au risque « Actions » ne doit pas dépasser 10% de l'actif net.</p>

	<ul style="list-style-type: none"> • OPCVM <p>La proportion d'actifs que le Fonds peut investir globalement dans les parts d'autres OPCVM ne doit pas dépasser 10%.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dépôts et liquidités <p>Le Fonds peut détenir des liquidités pour faire face aux rachats de parts par les investisseurs. Toutefois, le Fonds ne peut investir plus de 20% de ses actifs dans des dépôts placés auprès d'un même établissement de crédit.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Emprunts d'espèces <p>Le Fonds peut avoir recours à des emprunts d'espèces. Ces emprunts d'espèces sont autorisés pour autant qu'ils sont temporaires et représentent au maximum 10 % de l'actif net du Fonds.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Autres Actifs <p>Le Fonds investira dans la limite de 10% de ses actifs dans des valeurs mobilières ou instruments du marché monétaire autres que ceux précités, et dans ce cas, à hauteur de 20% maximum au sein d'une même entité et contrepartie.</p>	
Horizon de placement	Trois (3) ans, minimum	
Valorisation	Quotidienne, sur la base des cours de bourse du jour	
Indicateur de référence	L'indicateur de référence du Fonds est composé à 100% de la moyenne de l'indice du taux moyen des Obligations Assimilables du Trésor (OAT) sur une maturité supérieure à deux (02) ans et se détermine annuellement.	
Affectation de revenus	Distribution	
Souscripteurs visés	Personnes physiques ou morales et institutionnels résidents ou non-résidents de l'UEMOA	
Lieux de souscription/rachat	Les établissements désignés pour recevoir les souscriptions sont le Dépositaire du Fonds, la SGI Africabourse agissant en qualité de Centralisateur, et le cas échéant, les autres établissements (Systèmes Financiers Décentralisés, Compagnies d'Assurance, Banques, Apporteurs d'affaires agréés) désignés agents placeurs du Fonds et disposant d'un contrat à cet effet.	
Modalités de souscription	<p>Les souscriptions sont matérialisées par des bulletins de souscription mis à la disposition du réseau de distribution. Le bulletin qui doit être signé par le souscripteur entraîne l'engagement irrévocable de ce dernier, dans la limite des parts disponibles, de payer le montant relatif au nombre de parts sollicité.</p> <p>Toute souscription acceptée, entraînera la constitution d'une provision d'un montant égal à la valeur liquidative de la part augmentée des commissions de souscription ou droits d'entrée et multiplié par le nombre de parts souscrites.</p> <p>Dans le cas d'une souscription par apport de titres, le nombre de parts obtenues lors de la souscription sera le rapport entre le produit du nombre de titres apportés et leur cours au moment de la transaction, diminué des éventuels frais de transaction et frais de souscription, sur la valeur liquidative du Fonds à la même date.</p> <p>La centralisation des souscriptions est effectuée par le dépositaire, la SGI Africabourse, tous les jours ouvrés au plus tard à 18 heures, heure de Cotonou.</p> <p>Les ordres de souscription reçus de 8 h à 12h 30 minutes seront traités à la valeur liquidative du jour précédent (valeur liquidative connue). Ceux reçus</p>	

	<p>après 12h 30 minutes seront traités sur la base de la valeur liquidative qui sera calculée le jour J (valeur liquidative inconnue).</p> <p>L'émission de titres nouveaux peut être suspendue, à titre provisoire, quand des circonstances exceptionnelles l'exigent et si l'intérêt des porteurs le commande dans des conditions fixées par le Règlement du Fonds. L'AMF-UMOA qui est informée préalablement de toute décision de suspension ou de report de droit de rachat, peut s'y opposer.</p>
Modalités de rachat	<p>Les porteurs de parts du FCP AAM SERENITIS ont le droit de demander à tout moment leur rachat par le Fonds. Les ordres de rachat doivent être transmis par l'intermédiaire d'un agent placeur à Africabourse. Ces ordres doivent impérativement contenir la date et le nombre de parts dont le rachat est demandé.</p> <p>Les demandes de rachat sont reçues au siège de la SGI Africabourse, tous les jours ouvrés au plus tard à 18 heures, heure de Cotonou. Les ordres de rachat reçus de 8 h à 12h 30 minutes seront traités à la valeur liquidative du jour précédent (valeur liquidative connue). Ceux reçus après 12h 30 minutes seront traités sur la base de la valeur liquidative qui sera calculée le jour J (valeur liquidative inconnue). Le prix de rachat est égal à la valeur liquidative, diminuée d'une commission de rachat.</p> <p>Les rachats sont réglés par le Dépositaire aux porteurs de parts ayant transmis l'ordre, dans un délai de trois (03) jours ouvrés suivant le Jour du rachat. Toutefois, si en cas de circonstances exceptionnelles, le remboursement nécessite la réalisation préalable d'une cession d'actifs compris dans le Fonds, ce délai peut être prolongé sans pour autant excéder un délai de dix (10) jours ouvrés.</p> <p>Le rachat par le Fonds peut être suspendu, à titre provisoire, quand des circonstances exceptionnelles l'exigent et si l'intérêt des porteurs le commande dans des conditions fixées par le Règlement du Fonds. L'AMF-UMOA qui est informée préalablement de toute décision de suspension ou de report de droit de rachat, peut s'y opposer.</p>
Frais de fonctionnement et de gestion	<p>Frais de gestion financière : 1 % TTC l'an sur l'actif net</p> <p>Commission du dépositaire : 0,3 % TTC l'an sur l'actif en conservation</p> <p>Honoraire des Commissaires aux comptes : 1 000 000 FCFA TTC/an</p> <p>Redevance annuelle de l'AMF-UMOA : 1 000 000 FCFA/an</p> <p>Commission sur actifs due à l'AMF-UMOA : 0,01 % l'an sur l'actif sous gestion hors OPC et liquidité</p> <p>Commission de surperformance : Néant</p>
Commission de souscription non acquise à l'OPCVM	0,50 % Maximum
Commission de souscription acquise à l'OPCVM	Néant
Commission de rachat non acquise à l'OPCVM	0,50 % Maximum
Commission de rachat acquise à l'OPCVM	Néant

Article 3

Le Prospectus du FCP AAM SERENITIS est visé sous le numéro FCP/2023-09/P-01-2023.

Article 4

Toute modification portant sur les éléments caractéristiques qui figurent dans le dossier initial de la demande d'agrément doit être soumise à l'approbation préalable de l'AMF-UMOA.

Article 5

La Décision portant agrément du FCP AAM SERENITIS doit faire l'objet de publication au Bulletin Officiel de la Cote (BOC) de la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après sa notification.

Article 6

La présente Décision prend effet à compter de sa date de signature.

Fait à Abidjan, le 20 DEC. 2023

Pour l'Autorité des Marchés
Financiers de l'UMOA,
Le Président



Badanam PATOKI



AMF-UMOA

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS DE
L'UNION MONÉTAIRE OUEST AFRICAINE

DECISION N° AMF-UMOA / 2023 / 441

PORTANT AGRÉMENT DU FCP CRAT PERFORMANCE EN QUALITÉ
D'ORGANISME DE PLACEMENT COLLECTIF EN VALEURS MOBILIÈRES SUR LE
MARCHÉ FINANCIER RÉGIONAL DE L'UMOA

L'Autorité des Marchés Financiers de l'Union Monétaire Ouest Africaine,

- Vu* le Traité révisé de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA) du 12 juillet 2019, entré en vigueur le 1^{er} octobre 2022, modifiant la dénomination du Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF) en Autorité des Marchés Financiers de l'UMOA (AMF-UMOA) ;
- Vu* l'Annexe à la Convention du 03 juillet 1996 portant composition, organisation, fonctionnement et attributions du Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers ;
- Vu* le Règlement Général du 28 novembre 1997 relatif à l'Organisation, au Fonctionnement et au Contrôle du Marché Financier Régional de l'UMOA ;
- Vu* la Décision n° CM/08/09/2021 du 23 septembre 2021 portant modification des articles 72, 82 et 83 du Règlement Général relatif à l'Organisation, au Fonctionnement et au Contrôle du marché financier régional de l'UMOA ;
- Vu* la Décision n° 004 du 29/04/2021/CM/UMOA du Conseil des Ministres de l'UMOA portant nomination du Président du Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers ;
- Vu* la Décision n° CREPMF/PCR/2018/01 du 13 juin 2018 portant modification de la décision R-77/P-CREPMF/39-2002 portant délégation de pouvoirs du Conseil Régional au Comité Exécutif et au Président du Conseil ;
- Vu* l'Instruction n°66/CREPMF/2021 du 16 décembre 2021 relative aux Organismes de Placement Collectif et à leurs Sociétés de Gestion sur le marché financier régional de l'UMOA ;
- Vu* la demande d'agrément du FCP CRAT PERFORMANCE présentée par la société ATIJARI ASSET MANAGEMENT, en date du 14 septembre 2023 ;
- Vu* les délibérations de l'AMF-UMOA, lors de la 83^{ème} réunion de son Comité Exécutif, tenue le 20 décembre 2023 à Cotonou ;

DECIDE

Article 1^{er}

Le Fonds Commun de Placement (FCP) CRAT PERFORMANCE est agréé en qualité d'Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) sur le marché financier régional de l'UMOA.

L'agrément du FCP CRAT PERFORMANCE est enregistré sous le numéro FCP/2023-10.

Article 2

Les caractéristiques du FCP CRAT PERFORMANCE se présentent comme ci-après :

Dénomination	CRAT PERFORMANCE
Type	Fonds Commun de Placement (FCP) « Diversifié »
Promoteur	Caisse de Retraite Complémentaire des Agents du Trésor Public (CRAT)
Valeur liquidative de démarrage	10 000 FCFA
Forme des parts	Les parts sont dématérialisées et inscrites au compte du souscripteur ouvert auprès de la SGI Attijari Securities West Africa (ASWA).
Dépositaire	SGI Attijari Securities West Africa (ASWA)
Société de Gestion d'OPCVM	SGO Attijari Asset Management
Commissaires aux comptes	Titulaire : Cabinet Mazars Sénégal, représenté par Mme NDIAYE Moussoukoro Suppléant : Cabinet KPMG Sénégal, représenté par Mr Papa Bocar GUEYE
Orientations de placement	<ul style="list-style-type: none"> - Le Fonds pourra investir à hauteur de 70 % maximum de son actif net, hors liquidité, en actions et droits d'attribution ou de souscription, cotés à la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières ou sur tout autre marché réglementé en fonctionnement régulier et ouvert au public au sein de l'UMOA. - Le Fonds pourra investir à hauteur de 70 % maximum de son actif net, hors liquidités en : <ul style="list-style-type: none"> • emprunts obligataires ayant fait l'objet d'appel public à l'épargne ou par placement privé au sein de l'Union et autorisé par l'AMF-UMOA ; • bons, obligations du trésor assimilables et emprunts obligataires garantis par un Etat de l'Union ; • valeurs mobilières représentant des titres de créances émis par les États membres de l'Union ; • valeurs mobilières émises sur le marché monétaire ; • titres de FCTC (Fonds Commun de Titrisation de Créance) autorisés par l'AMF-UMOA ; - Le Fonds pourra investir à hauteur de 10 % maximum de son actif net sur d'autres titres d'OPCVM. Il pourra investir dans les OPCVM gérés par Attijari Asset Management.

	<ul style="list-style-type: none"> - Le Fonds peut détenir des liquidités dans la limite de 20 % maximum de son actif net, notamment, pour faire face aux rachats de parts. Toutefois, Il ne pourra employer plus de 20 % maximum de son actif dans des dépôts placés auprès d'un même établissement de crédit. - Le Fonds pourra être investi à concurrence de 10 % au maximum de ses actifs dans des valeurs mobilières ou instruments financiers autres que ceux précités, sans toutefois dépasser 20 % de cette limite sur un même émetteur. - Le Fonds ne pourra investir dans des produits ou titres intégrant des dérivés. <p>Par ailleurs, le Fonds peut avoir recours à des emprunts d'espèces, notamment pour faire face aux rachats de parts par les investisseurs ou en vue d'optimiser la gestion de sa trésorerie. Ces emprunts d'espèces sont autorisés pour autant qu'ils sont temporaires et représentent au maximum 10 % de l'actif net du Fonds.</p>
Horizon de placement	Cinq (5) ans, minimum
Valorisation	Hebdomadaire, tous les vendredis ouvrés
Indicateur de référence	<p>L'indicateur de référence est composé de la somme de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 50% de la variation annuelle de l'indice BRVM Composite (Publication données BRVM) et - 50% du taux moyen pondéré des obligations (TMP) des Etats de l'UEMOA sur les tranches de maturité de 3 à 5 ans (Publication données UMOA-Titres).
Affectation de revenus	Distribution
Souscripteurs visés	Institutionnels
Lieux de souscription/rachat	Les souscriptions et rachats sont reçus au siège de la Société de Gestion, à Attijari Securities West Africa ainsi qu'à tous les guichets des agents placeurs au niveau du réseau de distribution.
Modalités de souscription	<p>Les souscriptions sont effectuées en numéraires et uniquement en nombre entier de parts. Toutefois, les apports de valeurs mobilières pourront être acceptés selon l'appréciation du gestionnaire du Fonds et feront l'objet d'une vérification par le Commissaire aux Comptes qui devra établir, à cet effet, un rapport sous sa responsabilité.</p> <p>Les demandes de souscription sont reçues au siège de la Société de Gestion, à Attijari Securities West Africa ainsi qu'à tous les guichets des agents placeurs au niveau du réseau de distribution, chaque jour ouvré de 7h30 GMT à 16h30 GMT, sauf le vendredi où elles seront reçues au plus tard à onze (11) heures.</p> <p>Les demandes de souscription sont réalisées sur la base de la valeur liquidative (VL) du Fonds calculée après la date et l'heure limite de centralisation des ordres augmentée éventuellement des droits d'entrée. Les souscriptions sont, de ce fait, traitées à valeur liquidative inconnue. Celles reçues, le vendredi après 11 heures sont traitées la période suivante.</p> <p>Les ordres de souscription sont matérialisés par des bulletins de souscription disponibles auprès de la Société de Gestion et des agents placeurs. Le bulletin doit être signé par le souscripteur et entraîne l'engagement irrévocable de ce dernier, dans la limite des parts disponibles, de payer le montant relatif au nombre de parts sollicitées.</p> <p>Tout ordre de souscription accepté, entraînera la constitution par l'agent placeur d'une provision suffisante qui correspondra après valorisation du Fonds, au montant</p>

	<p>de la valeur liquidative de la part multipliée par le nombre de parts souscrites et augmentée d'éventuelles commissions de souscription ou droits d'entrée.</p> <p>Toute décision de suspension temporaire de souscription prise par la Société de Gestion, motivée par une situation exceptionnelle nécessitant la sauvegarde de l'intérêt général des porteurs de parts, devra être notifiée avec un préavis d'une semaine par la Société de Gestion au réseau distributeur et ce, après notification préalable à l'AMF-UMOA.</p>
Modalités de rachat	<p>Les demandes de rachat sont reçues au siège de la Société de Gestion, à Attijari Securities West Africa ainsi qu'à tous les guichets des agents placeurs au niveau du réseau de distribution chaque jour ouvré de 7h30 GMT à 16h30 GMT, sauf le vendredi où elles seront reçues au plus tard à onze (11) heures. Les porteurs de parts du FCP peuvent procéder à un rachat total ou partiel. Ces derniers doivent impérativement indiquer la date et le nombre de parts à racheter.</p> <p>Les demandes de rachat sont acheminées par les membres du réseau distributeur à Attijari Securities West Africa.</p> <p>Les demandes de rachat sont réalisées sur la base de la valeur liquidative (VL), calculée après la date et l'heure limite de centralisation des ordres. Les rachats sont, de ce fait, traités à valeur liquidative inconnue. Celles reçues, le vendredi après 11 heures sont traitées la période suivante.</p> <p>Le montant à recevoir par le Client, après le rachat sera diminué éventuellement des droits de sortie.</p> <p>Le délai entre la date de centralisation de l'ordre de rachat et la date de règlement de cet ordre par le Dépositaire au porteur est de cinq (05) jours ouvrés. Si un ou plusieurs jours fériés bancaires s'intercalent dans ce cycle de règlement, alors ce dernier sera décalé d'autant.</p> <p>Il ne peut être procédé au rachat des parts si l'actif devient inférieur à cent millions (100 000 000) de FCFA.</p>
Frais de fonctionnement et de gestion	<p>Frais de gestion financière : 1,00 % TTC l'an sur l'actif net</p> <p>Commission du dépositaire : 0,11 % TTC l'an sur l'actif en conservation, à la charge de la SGO</p> <p>Honoraire des Commissaires aux comptes : A la charge de la SGO</p> <p>Redevance annuelle due à l'AMF-UMOA : 1 000 000 FCFA/an, à la charge de la SGO</p> <p>Commission sur actifs due à l'AMF-UMOA : 0,01 % l'an sur l'actif sous gestion hors OPC et liquidité, à la charge de la SGO</p> <p>Commission de surperformance : Néant</p>
Commission de souscription non acquise à l'OPCVM	Néant
Commission de souscription acquise à l'OPCVM	Néant
Commission de rachat non acquise à l'OPCVM	Néant
Commission de rachat acquise à l'OPCVM	Néant

Article 3

Le Prospectus du FCP CRAT PERFORMANCE est visé sous le numéro FCP/2023-10/P-01-2023.

Article 4

Toute modification portant sur les éléments caractéristiques qui figurent dans le dossier initial de la demande d'agrément doit être soumise à l'approbation préalable de l'AMF-UMOA.

Article 5

La Décision portant agrément du FCP CRAT PERFORMANCE doit faire l'objet de publication au Bulletin Officiel de la Cote (BOC) de la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après sa notification.

Article 6

La présente Décision prend effet à compter de sa date de signature.

Fait à Abidjan, le 20 DEC. 2023

Pour l'Autorité des Marchés
Financiers de l'UMOA,
Le Président




Badanam PATOK

AVIS N° 015 - 2024 / BRVM / DG

Levée de suspension du titre TPCI (TAUX DE BASE + SPREAD) % 2022-2029

La Bourse régionale des Valeurs Mobilières (BRVM), informe le public et les intervenants du marché qu'en raison de la communication par l'émetteur du taux de base correspondant à la période allant du 12 février au 11 mai 2024, la suspension du titre TPCI (TAUX DE BASE + SPREAD) % 2022-2029 est levée à compter du 09 février 2024.

Pour toute information complémentaire concernant cet Avis, veuillez contacter la BRVM à son siège ou les Antennes Nationales de Bourse établies dans chaque pays de l'UEMOA.

Fait à Abidjan, le 09 février 2024

Le Directeur Général



Dr. Edoh Kossi AMENOUNVE

h x A

AVIS N° 016 - 2024 / BRVM / DG

----- TPCI (TAUX DE BASE + SPREAD) % 2022-2029 -----

----- Fixation du taux d'intérêt trimestriel -----

La Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) porte à la connaissance du public et des intervenants du marché que le taux d'intérêt de l'emprunt "TPCI (TAUX DE BASE + SPREAD) % 2022-2029", pour la période allant du 12 février 2024 au 11 mai 2024, a été modifié et fixé à 7,55 %, composé du taux moyen pondéré publié par la BCEAO de 5,10 % et du spread de 2,45 %.

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter la SGI ATTIJARI SECURITIES WEST AFRICA, 01 BP 1300 Abidjan 01 ; Tél: (225) 27 20 21 98 26 ; Fax : (225) 27 20 21 98 27 ; E-mail : aswa@sib.ci.

Fait à Abidjan, le 09 février 2024

Le Directeur Général



Dr. Edoh Kossi AMENOUNVE

h 5 B1

AVIS N° 017 - 2024 / BRVM / DG

TPBJ 5,50 % 2022-2037

Paiement des intérêts annuels et remboursement partiel du capital

La Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) porte à la connaissance du public et des intervenants du marché que le Trésor Public du BENIN procédera, le 1^{er} mars 2024, au paiement des intérêts annuels et au remboursement partiel du capital de son emprunt obligataire dénommé " TPBJ 5,50 % 2022-2037 ".

La fermeture des registres étant fixée au vendredi 1^{er} mars 2024, ledit titre (symbole : TPBJ.O4) cotera ex-coupon d'intérêts à partir du mercredi 28 février 2024.

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter la SGI BENIN, 01 BP 4546 Cotonou 01 ; Tél : (229) 21 31 15 41 / 21 31 15 71 ; Fax : (229) 21 31 15 60 ; e-mail : sgibenin@sgibenin.com ; site web : www.sgibenin.com.

Fait à Abidjan, le 09 février 2024

Le Directeur Général



Dr. Edoh Kossi AMENOUNVE

K S D

AVIS N° 018 - 2024 / BRVM / DG

TPBJ 5,85 % 2022-2042

Paiement des intérêts annuels

La Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) porte à la connaissance du public et des intervenants du marché que le Trésor Public du BENIN procédera, le 1^{er} mars 2024, au paiement des intérêts annuels de son emprunt obligatoire dénommé " TPBJ 5,85 % 2022-2042".

La fermeture des registres étant fixée au vendredi 1^{er} mars 2024, ledit titre (symbole : TPBJ.05) cotera ex-coupon d'intérêts à partir du mercredi 28 février 2024.

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter la SGI BENIN, 01 BP 4546 Cotonou 01 ; Tél : (229) 21 31 15 41 / 21 31 15 71 ; Fax : (229) 21 31 15 60 ; e-mail : sgibenin@sgibenin.com ; site web : www.sgibenin.com.

Fait à Abidjan, le 09 février 2024

Le Directeur Général


Dr. Edoh Kossi AMENOUNVE



K J 8

AVIS N° 015-2024 / DC/BR / DG

NOUVEAU SIEGE SOCIAL

Le Dépositaire Central/Banque de Règlement (DC/BR) porte à la connaissance des acteurs du Marché Financier Régional du déménagement de ses bureaux sis Abidjan-Plateau, 18 Avenue Joseph Anoma.

Les activités du DC/BR se déroulent désormais dans les locaux constitutifs de son nouveau siège social à Abidjan, dans la commune du Plateau, **Avenue Lamblin, Tour Sama, 1er étage**. L'adresse postale du DC/BR est la suivante : **04 BPM 821 Abidjan 04**.

Toutes correspondances et notifications doivent être effectuées aux adresses indiquées aux présentes.

Le DC/BR remercie les acteurs du Marché Financier Régional des dispositions qu'ils voudront bien prendre pour la prise en compte de cet avis.

Fait à Abidjan, le 05 Février 2024

La Direction Générale



Unilever-Côte d'Ivoire
Société Anonyme avec Conseil d'Administration
Au capital social de 24.336.010.000 FCFA
Siège social : 01 BP 1751 Abidjan 01, Boulevard de Vridi
RC : N° CI-ABJ-1969-B14-06492

.....

AVIS DE CONVOCATION

Mesdames et Messieurs,

les actionnaires de la Société UNILEVER CÔTE D'IVOIRE sont convoqués à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le 29 février 2024 à 9 heures 00 minute à l'hôtel Azalaï, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- ✓ **Examen de la situation des capitaux propres et décision à prendre conformément à l'article 664 de l'Acte Uniforme OHADA relatif aux sociétés commerciales ;**
- ✓ **Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités.**

Les actionnaires devront émarger la feuille de présence et entrer dans la salle à compter de 8 heures 00 minute.

Les actionnaires qui le souhaitent pourront assister à ladite assemblée générale par visioconférence.

Pour ce faire, ceux-ci sont priés d'adresser un courrier électronique à la société à l'adresse : ag2024-unilever@quorumenligne.com, tout en précisant leurs noms et prénoms ainsi que leur SGI, afin d'être identifiés et recevoir le lien et les identifiants de connexion. La date limite des inscriptions est fixée au 29 février 2024 à 08 heures 00 minute.

Le droit de participer par visioconférence à l'assemblée générale est subordonné à l'enregistrement comptable préalable des actions au nom de l'actionnaire ou à celui de l'intermédiaire inscrit pour son compte soit dans le registre de titres nominatifs tenu par la société, soit dans le registre de titres au porteur tenu par un intermédiaire habilité, au plus tard le 3^{ème} jour ouvré précédant la réunion.

Le rapport du Conseil d'Administration, le texte des résolutions et les pouvoirs sont tenus à la disposition des actionnaires pour consultation au Siège social de la Société UNILEVER-CÔTE D'IVOIRE, sis à Abidjan, Boulevard de Vridi, à compter du 14 février 2024.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

RAPPORT D'ACTIVITÉ COMPTES ANNUELS 2023

Abidjan, le 09 Février 2024



**C'EST VOUS
L'AVENIR**  **SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
CÔTE D'IVOIRE**

I. TABLEAU D'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS

COMPTE DE RÉSULTAT *

Données financières (en millions FCFA)	Déc-22	Déc-23	Variations	
			Valeur	%
Produit Net Bancaire	215 101	253 286	38 185	17,8%
Frais Généraux	-96 393	-105 585	-9 192	9,5%
Résultat Brut d'Exploitation	118 708	147 701	28 993	24,4%
Coût Net du Risque	-28 816	-27 654	1 162	-4,0%
Résultat Avant impôt	90 714	119 617	28 903	31,9%
Impôt	-16 102	-22 387	-6 285	39,0%
Résultat Net	74 612	97 230	22 618	30,3%

* Données auditées

ENCOURS EN FIN DE PÉRIODE*

Données financières (en millions FCFA)	Déc-22	Déc-23	Variations	
			Valeur	%
Crédits à la Clientèle	2 160 660	2 394 858	234 198	10,8%
Dépôts de la Clientèle	2 685 322	2 715 307	29 985	1,1%

* Données auditées

ENCOURS MOYENS

Données financières (en millions FCFA)	Déc-22	Déc-23	Variations	
			Valeur	%
Crédits à la Clientèle	1 809 159	2 107 556	298 397	16,5%
Dépôts de la Clientèle	2 453 964	2 481 828	27 864	1,1%

II. COMMENTAIRES

En 2023, l'économie ivoirienne a été une nouvelle fois résiliente en dépit d'un contexte international difficile.

Dans ce contexte d'incertitudes et de risques persistants, la Banque Centrale et les pouvoirs publics ivoiriens continuent de mettre en œuvre différentes mesures pour préserver le pouvoir d'achat des populations et contenir l'envolée des prix.

Ainsi, la BCEAO a relevé à plusieurs reprises ses principaux taux directeurs afin de contribuer à ramener progressivement l'inflation sur le moyen terme dans l'intervalle cible de la zone UMOA.

Dans cet environnement, Société Générale Côte d'Ivoire réalise des performances commerciales et financières résilientes et records en 2023. La dynamique commerciale s'est accompagnée d'une forte amélioration du coefficient d'exploitation grâce à une bonne maîtrise des coûts et une gestion prudente des risques, permettant de réaliser un résultat net sous-jacent historique.

En 2023, SGCI réaffirme son rôle d'acteur majeur dans le financement de l'économie ivoirienne et dans la collecte des dépôts en maintenant sa position historique de leader avec respectivement 20% de part de marché sur les crédits et 17% sur les dépôts selon les dernières statistiques de l'APB datées de juillet 2023

A fin décembre 2023, SGCI dispose d'un bilan robuste illustré par la solidité financière de la Banque. Le ratio de solvabilité ressort à 15% largement supérieur aux exigences réglementaires. Ce niveau confortable de ratio de solvabilité, est le résultat de la politique de renforcement des fonds propres mis en œuvre depuis 2018 dans un contexte réglementaire plus exigeant. Ainsi, SGCI bénéficie d'une marge de sécurité suffisante permettant d'assurer le respect des exigences réglementaires minimales de ratios de fonds propres et d'assurer la croissance de l'activité et du bilan.

Le profil de liquidité de SGCI demeure solide malgré une année marquée par un contexte de liquidité tendue sur le marché. La position de liquidité de SGCI reste très satisfaisante au regard du niveau des dépôts clientèles (2715 milliards FCFA) qui financent largement les prêts (2395 milliards FCFA) avec un ratio prêts/dépôts de 88%. Par ailleurs, les ratios de liquidité court terme et le ratio de transformation moyen et long terme ressortent largement au-dessus des seuils réglementaires.

■ En termes de performances commerciales,

- la Banque a continué de soutenir l'économie et accompagner ses clients dans le financement de leurs projets avec une progression des encours de crédits de +11% comparativement à 2022.
- Dans le même temps, la dynamique de collecte des ressources est restée moins forte que celle des crédits grâce à nos actions d'optimisation de la liquidité avec une croissance des dépôts de +1,1% par rapport à 2022 conduisant à un ratio crédits sur dépôts de 88% en hausse de 7,7 points comparativement à 2022.

■ En termes de performances financières,

- Le Produit Net Bancaire** est en forte progression en 2023 à **253 286 millions FCFA**, soit +17,8% vs 2022 portés notamment par une performance solide de la marge nette d'intérêts (+22,5% vs 2022) et par une forte croissance des commissions de services et des revenus issus des activités de marchés (+10.5% vs 2022). Cette évolution favorable des revenus s'appuie sur l'essor des métiers dont la performance a été solide tout au long de l'exercice.
- Les frais généraux** affichent en 2023 une croissance contenue et ressortent à **105 585 millions FCFA** en hausse de +9,5% par rapport à 2022. La progression des frais généraux est cohérente avec la politique d'investissement de la banque (développement et renforcement du maillage, digitalisation pour une meilleure expérience client, optimisation des processus...). Le coefficient d'exploitation sous-jacent s'améliore de 3.1 points à 41,7% (vs 44,8% en 2022).

- Le coût net du risque en 2023** ressort à **131 points de base** des encours moyens (vs 159 pbs en 2022) traduisant la bonne qualité du portefeuille avec un faible niveau de défaut. Le portefeuille est relativement sain et bien diversifié illustré par un taux de dégradation à **6.8%** en amélioration de 50 points de base (vs 7,3% en 2022). Aussi, les créances compromises sont convenablement couvertes par des provisions à hauteur de 95% en 2023.

Finalement, SGCI réalise aux termes de l'exercice 2023, **un résultat net record de 97 230 millions FCFA** en croissance de +30% sur un an.

Au regard des performances financières solides de 2023 et à l'issue d'une année exceptionnelle, le Conseil d'Administration de Société Générale Côte d'Ivoire proposera à la prochaine Assemblée Générale la distribution d'un dividende brut par action de **1719 FCFA** (en progression de +40% vs 2022) correspondant à taux de distribution de 55% du résultat net de 2023 (vs 51% en 2022).

III. FAITS MARQUANTS

Augmentation de Capital par incorporation de réserves

SGCI envisage une augmentation de capital par incorporation de réserves dans un contexte d'évolution réglementaire en lien avec la nouvelle instruction de la Banque Centrale relative au relèvement du capital minimum des banques de l'espace UMOA désormais porter à 20 000 millions FCFA à compter du 1er janvier 2024 (vs 10 000 millions FCFA actuellement).

Dès lors, le Conseil d'Administration de SGCI soumettra à l'approbation de la prochaine Assemblée Générale une augmentation de capitale par incorporation de réserves de 4 445 Millions FCFA afin de porter le

nouveau capital social de SGCI à 20 000 Millions FCFA (vs 15 555 millions FCFA) conformément à la nouvelle instruction de la banque relative au relèvement du capital minimum des banques de l'espace UMOA. Les modalités de cette augmentation de capital par incorporation de réserves seront précisées ultérieurement.

Transition Managériale

2024 constitue une année de transition managériale à la tête de Société Générale Côte d'Ivoire. Le Conseil d'Administration a nommé en date du 11 janvier dernier **M. Patrick BLAS** avec effet au 1^{er} mars 2024 comme nouveau Directeur Général de Société Générale Côte d'Ivoire en remplacement de **M. Aymeric VILLEBRUN** sous réserve de la validation des autorités et du Régulateur.

V. ANNEXES : ETATS FINANCIERS

BILAN (Millions XOF)

ACTIF (en millions XOF)	MONTANTS NETS	
	Dec.-22	Dec.-23
Caisse, banque centrale, ccp	455 921	315 778
Effets publics et valeurs assimilées	575 829	553 262
Créances interbancaires et assimilées	26 737	17 327
Créances sur la clientèle	2 160 660	2 394 858
Obligations et autres titres à revenu fixe	3 721	10 281
Actions et autres titres à revenu variable	9 321	30 321
Actionnaires ou associés	0	0
Autres actifs	14 243	17 163
Comptes de régularisation	15 396	8 625
Participations et autres titres détenus à long terme	3 069	2 433
Parts dans les entreprises liées	503	503
Prêts subordonnés	3 325	3 325
Immobilisations incorporelles	7 258	7 566
Immobilisations corporelles	69 301	76 227
TOTAL	3 345 284	3 437 669

IV. PERSPECTIVES

Dans un environnement qui reste très volatile et face aux multiples défis structurels, Société Générale Côte d'Ivoire demeure attentive à ses parties prenantes et résolument engagé à mettre sa raison d'être en action en 2024 « Être le partenaire de confiance, engagé auprès de tous, dans le développement de la Côte d'Ivoire ».

A ce titre, nous poursuivrons donc l'exécution de notre **plan stratégique RISE+** et nos principales actions s'articuleront autour des enjeux de la satisfaction de nos clients, de l'innovation, de la DATA, et de la maîtrise des risques.

PASSIF (en millions XOF)	MONTANTS NETS	
	Dec.-22	Dec.-23
Banque centrale, ccp	0	0
Dettes interbancaires et assimilées	204 986	168 627
Dettes à l'égard de la clientèle	2 685 322	2 715 307
Dettes représentées par un titre	0	0
Autres passifs	47 045	81 133
Comptes de régularisation	52 062	56 384
Provisions	10 858	12 245
Emprunts et titres émis subordonnés	0	0
Capitaux propres et ressources assimilées	345 011	403 973
<i>Capital souscrit</i>	<i>15 556</i>	<i>15 556</i>
<i>Primes liées au capital</i>	<i>2 429</i>	<i>2 429</i>
<i>Réserves</i>	<i>91 144</i>	<i>102 336</i>
<i>Ecarts de réévaluation</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>Provisions règlementées</i>	<i>160</i>	<i>160</i>
<i>Report à nouveau (+/-)</i>	<i>161 110</i>	<i>186 263</i>
<i>Résultat de l'exercice (+/-)</i>	<i>74 612</i>	<i>97 230</i>
TOTAL	3 345 284	3 437 669

HORS BILAN (en millions XOF)	MONTANTS NETS	
	Dec.-22	Dec.-23
Engagements donnés	678 816	570 219
Engagements de financement	210 928	249 831
Engagement de garantie	467 888	320 388
Engagements sur titres	0	0
Engagements reçus	2 709 656	3 001 581
Engagements de financement	0	0
Engagement de garantie	2 709 656	3 001 581
Engagements sur titres	0	0

COMPTE DE RESULTAT (en Millions XOF)

COMPTE DE RESULTAT (en millions XOF)	MONTANTS NETS	
	Dec.-22	Dec.-23
Intérêts et produits assimilés	168 278	195 892
Intérêts et charges assimilées	-42 745	-43 248
Revenus des titres à revenu variable	1 720	2 167
Commissions (produits)	66 083	71 655
Commissions (charges)	-3 390	-2 751
Gains ou pertes nets sur opérations des portefeuilles de négociation	3 460	6 507
Gains ou pertes nets sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	504	751
Autres produits d'exploitation bancaire	25 783	27 210
Autres charges d'exploitation bancaire	-4 592	-4 898
Produit Net Bancaire	215 101	253 286
Subventions d'investissement		
Charges générales d'exploitation	-86 213	-91 125
Dotation aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	-10 180	-14 460
Frais Généraux	-96 393	-105 585
Résultat brut d'exploitation	118 708	147 701
Coût du risque	-28 816	-27 654
Résultat d'exploitation	89 892	120 046
Gains ou pertes nets sur actifs immobilisés	822	-429
Résultat avant impôt	90 714	119 617
Impôts sur les bénéfices	-16 102	-22 387
Résultat net	74 612	97 230

Projet d'Affectation du Résultat de l'exercice clos au 31 Décembre 2023

Résultat net de l'exercice	97 230 273 977
Report à nouveau antérieur	186 263 028 918
Bénéfice à répartir	283 493 302 895
Affectation	
Réserve spéciale (15% du résultat net de l'exercice)	14 584 541 097
Dividendes bruts aux actionnaires	53 479 998 090
Réserves Facultatives	4 444 445 000
Report à nouveau	210 984 318 708
Total	283 493 302 895
Taux de distribution	55%
Nombre d'actions	31 111 110

BULLETIN OFFICIEL

OPCVM: FONDS COMMUNS DE PLACEMENT ET SOCIÉTÉS D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE

vendredi 9 février 2024



Sociétés de gestion	Dépositaire	OPCVM	Catégorie	Origine	Valeur Liquidative				Variation			
					Précédente		Actuelle		Date	Origine	%	Brut/Net
					Valeur	Date	Valeur	Date				
QUOTIDIENNES												
AFRICABOURSE ASSET MANAGEMENT	AFRICABOURSE SA	FCP AAM CAPITAL SUR	M	5 000	8 236,45	27/11/2023	ND	ND	10/10/2012	-	-	
		FCP AAM EPARGNE CROISSANCE	D	5 000	8 033,08	29/01/2024	ND	ND	19/11/2012	-	-	
		FCP AAM OBLIGATIS	OATC	5 000	8 433,20	29/01/2024	ND	ND	12/09/2012	-	-	
AFRICAM SA	SBIF	FCP AAM EPARGNE ACTION	A	5 000	5 427,47	29/01/2024	ND	ND	16/01/2017	-	-	
		FCP EXPANSIO	D	5 000	9 758,73	14/07/2023	ND	ND	01/01/2013	-	-	
		FCP SECURITAS	OMLT	5 000	7 357,96	14/07/2023	ND	ND	01/01/2013	-	-	
AFRICAIN DE GESTION D'ACTIFS	SGI AGI	FCP VALORIS	A	5 000	9 000,43	14/07/2023	ND	ND	01/01/2013	-	-	
		FCP CAPITAL PLUS	D	1 000	1 310,99	07/02/2024	1 313,07	08/02/2024	11/03/2019	31,31%	0,16%	
		FCP CONFORT PLUS	OMLT	1 000	1 318,15	07/02/2024	1 318,53	08/02/2024	11/03/19	31,85%	0,029%	
ATLANTIC ASSET MANAGEMENT	ATLANTIQUE FINANCE	FCP ATLANTIQUE CROISSANCE	D	5 000	5 194,40	25/01/2024	ND	ND	30/05/2015	-	-	
		FCP ATLANTIQUE LIQUIDITE	OCT	5 000	6 190,73	25/01/2024	ND	ND	12/07/2019	-	-	
		FCP ATLANTIQUE ACTIONS	A	5 000	7 936,68	25/01/2024	ND	ND	25/10/2019	-	-	
		FCP ATLANTIQUE SERENITE	OMLT	5 000	6 462,43	25/01/2024	ND	ND	12/07/2019	-	-	
		FCP ATLANTIQUE HORIZON	D	5 000	7 596,01	25/01/2024	ND	ND	25/10/2019	-	-	
BNI GESTION	BNI FINANCES	FCP ATLANTIQUE SECURITE	OMLT	5 000	6 871,15	25/01/2024	ND	ND	30/05/2015	-	-	
		FCP CAPITAL CROISSANCE	D	10 000	ND	17/08/2023	ND	18/08/2023	-	-		
		OBLIG SECURITE	OMLT	10 000	9 930,44	18/08/2023	ND	ND	06/06/2014	-	-	
BOA ASSET MANAGEMENT	BOA CAPITAL SECURITIES	FCP DYNAMIC SAVINGS	A	10 000	ND	17/08/2023	ND	18/08/2023	-	-		
		FCP Emergence	D	5 000	7 435,95	05/02/2024	ND	ND	Feb. 2010	-	-	
		FCP Tresor Monea	OCT	25 000 000	38 678 589,76	23/10/2023	ND	ND	Dec. 2013	-	-	
BRM ASSET MANAGEMENT	BRM	FCP "BRM DYNAMIQUE"	D	10 000	12 923,13	08/09/2014	ND	ND	12/03/2009	-	-	
		FCP "BRM OBLIGATAIRE"	D	10 000	12 057,50	17/10/2014	ND	ND	12/03/2009	-	-	
		FCP ACTIONS PHARMACIE	D	1 000	1 038,00	07/02/2024	1 038,55	08/02/2024	25/07/14	3,85%	0,05%	
CGF GESTION	CGF BOURSE	FCP AL BARAKA	A	1 000	1 003,00	07/02/2024	1 005,80	08/02/2024	01/03/17	0,58%	0,28%	
		FCP AL BARAKA 2	D	1 000	1 163,23	07/02/2024	1 164,24	08/02/2024	25/01/18	16,42%	0,09%	
		FCP ASSUR SENEGAL	D	1000000	1 209 641,58	07/02/2024	1 209 883,25	08/02/2024	06/07/14	20,99%	0,02%	
		FCP PLACEMENT AVANTAGE	D	1 000	1 554,65	07/02/2024	1 555,36	08/02/2024	29/03/13	55,54%	0,05%	
		FCP PLACEMENT CROISSANCE	D	1 000	1 226,93	07/02/2024	1 232,38	08/02/2024	29/03/13	23,24%	0,44%	
		FCP POSTEFINANCES HORIZON	D	1 000	1 846,22	07/02/2024	1 847,89	08/02/2024	27/06/09	84,79%	0,09%	
		FCP PLACEMENT QUIETUDE	OMLT	1 000	1 585,04	07/02/2024	1 585,19	08/02/2024	29/03/13	58,52%	0,01%	
		FCP LIQUIDITE-OPTIMUM	OMLT	10000	12 186,09	07/02/2024	12 188,65	08/02/2024	01/10/17	21,89%	0,021%	
		FCP BNDE VALEURS	A	1 000	1 158,70	07/02/2024	1 159,89	08/02/2024	02/09/16	15,99%	0,103%	
		CORIS ASSET MANAGEMENT	CORIS BOURSE	FCP CORIS ACTIONS	A	5 000	6 772,85	07/02/2024	6 793,07	08/02/2024	11/11/2014	35,86%
FCP ASSURANCES	OCT			5 000	5 672,59	07/02/2024	5 673,35	08/02/2024	22/11/2019	13,47%	0,01%	
FCP CORIS PERFORMANCE	D			5 000	7 189,08	07/02/2024	7 201,09	08/02/2024	11/11/2014	44,02%	0,17%	
NSIA AM	UBA CI	NSIA FONDS DIVERSIFIE	D	5 000	5 744,06	07/02/2024	5 748,46	08/02/2024	03/12/2018	14,97%	0,08%	
		AUORE OPPORTUNITES	A	5 000	5 910,36	07/02/2024	5 919,41	08/02/2024	08/03/2019	18,39%	0,15%	
		AUORE SECURITE	OMLT	5 000	5 724,35	07/02/2024	5 724,85	08/02/2024	03/09/2021	14,50%	0,01%	
OAM S.A	SGI TOGO	NSIA ASSURANCES OPTIMUM	D	1 000 000	1 006 513,25	07/02/2024	1 007 449,28	08/02/2024	30/09/2021	0,74%	0,09%	
		FCP-1 OPTI PLACEMENT	A	5 000	15 604,71	26/12/2023	ND	ND	01/02/2002	-	-	
		FCP-2 OPTI REVENUE	OMLT	5 000	8 605,02	26/12/2023	ND	ND	01/02/2002	-	-	
SOGESPAR	SOGEBOURSE	FCP-3 OPTI CAPITAL	D	5 000	19 555,65	26/12/2023	ND	ND	24/01/2003	-	-	
		FCP SOGAEVENIR	D	500	1 656,00	31/01/2024	ND	ND	01/10/2002	-	-	
		FCP SOGEDEFI	D	4 888	3 838,00	31/01/2024	ND	ND	23/12/2014	-	-	
		FCP SOGEDYNAMIQUE	A	4 888	3 810,00	31/01/2024	ND	ND	23/12/2014	-	-	
		FCP SOGELIQUID	M	10 000 000	10 790 780,00	31/01/2024	ND	ND	16/06/2020	-	-	
		FCP SOGEPRIVILLEGE	D	4 888	4 050,00	31/01/2024	ND	ND	23/12/2014	-	-	
		FCP SOGESECURITE	OMLT	4 888	5 098,00	31/01/2024	ND	ND	23/12/2014	-	-	
SOAGA-SA	SGI-BOA CAPITAL SECURITIES	FCP SOGEVALOR	A	1 000	3 469,00	31/01/2024	ND	ND	04/06/2002	-	-	
		FCP SOAGA EPARGNE ACTIVE	D	10 000	10 583,05	07/02/2024	10 595,27	08/02/2024	28/10/2016	5,95%	0,12%	
		SICAV Abdou DIOUF	D	10 000 000	14 551 341,04	07/02/2024	14 572 133,59	08/02/2024	01/12/2003	45,72%	0,14%	
		FCP BOAD CAPITAL RETRAITE	OMLT	10 000	12 935,79	07/02/2024	12 937,29	08/02/2024	08/07/2020	29,37%	0,01%	
		FCP SOAGA EPARGNE OBLIGATIONS	OMLT	5 000	5 857,15	07/02/2024	5 857,80	08/02/2024	28/04/2021	17,16%	0,01%	
BRIDGE ASSET MANAGEMENT	BRIDGE SECURITIES	FCP SOAGA EPARGNE ACTIONS	A	5 000	8 487,51	07/02/2024	8 493,75	08/02/2024	11/03/2020	69,88%	0,07%	
		FCP SOAGA EPARGNE SERENITE	OMLT	10 000	15 061,68	07/02/2024	15 054,69	08/02/2024	28/10/2016	50,55%	-0,05%	
		FCP BRIDGE EQUILIBRE	D	25 000 000	30 591 686,28	05/02/2024	ND	ND	27/09/2017	-	-	
ENKO CAPITAL WEST AFRICA	SOCIETE GENERALE COTE	FCP BRIDGE DIVERSIFIE CROISSANCE	D	5 000	5 930,56	05/02/2024	ND	ND	13/03/2018	-	-	
		FCP BRIDGE OBLIGATIONS	OMLT	5 000	6 234,99	05/02/2024	ND	ND	01/10/2019	-	-	
		FCP ENKO CAPITAL GARANTI	D	10 000	15 983,80	28/12/2023	ND	ND	21/09/2020	-	-	
SAPHIR ASSET MANAGEMENT	SGI BENIN	FCP PATRIMOINE	OMLT	10 000	11 949,08	28/12/2023	ND	ND	18/10/2020	-	-	
		FCP ENKO CAPITAL OBLIGATIONS	OMLT	10 000	11 149,89	28/12/2023	ND	ND	16/03/2021	-	-	
		FCP SAPHIR DYNAMIQUE	D	5 000	6 003,14	05/02/2024	ND	ND	28/08/2017	-	-	
WAFI CAPITAL S.A.	SGI AGI BENIN	FCP SAPHIR QUIETUDE	OMLT	5 000	6 478,57	05/02/2024	ND	ND	28/08/2017	-	-	
		SICAV WAFI CAPITAL	D	10 000	8 466,83	19/09/2022	ND	ND	05/06/2020	-	-	
SGO MALI FINANCES	SGI MALI SA	FCP NYESIGUI	D	10 000	12 438,71	31/01/2024	ND	ND	01/07/2018	-	-	
HEBDOMADAIRES												
BNI GESTION	BNI FINANCES	FCP INITIATIVES SOLIDARITE	D	5 000	5 062,52	30/06/2023	5 194,30	31/07/2023	22/05/2013	3,89%	2,60%	
		FCPE SODEFOR	D	2 500	7 065,16	30/06/2023	6 959,13	31/07/2023	18/12/2009	178,37%	-1,50%	
		FCP PAM ACTIONS	A	10 000	13 166,18	02/11/2023	13 523,61	31/12/2023	13/12/2017	35,24%	2,71%	
PhoenixAfrica Asset Management	Phoenix Capital Management	FCP PAM DIVERSIFIE EQUILIBRE	D	10 000	13 783,10	02/11/2023	14 246,49	31/12/2023	13/12/2017	42,46%	3,36%	
		FCP PAM DIVERSIFIE OBLIGATIONS	D	10 000	12 919,46	02/11/2023	13 136,24	31/12/2023	13/12/2017	31,36%	1,68%	
		FCP Global Investors	D	25 000	30 796,75	26/01/2024	30 665,80	02/02/2024	Dec. 2012	22,66%	-0,43%	
BOA ASSET MANAGEMENT	BOA CAPITAL SECURITIES	FCP Boa Obligations	OMLT	10 000	12 619,14	26/01/2024	12 630,31	02/02/2024	Mars. 2017	26,30%	0,09%	
		FCP Boa Sécurité	OMLT	100 000	112 335,40	23/01/2024	112 452,34	30/01/2024	Mai. 2021	12,45%	0,10%	
		FCP Boa Actions	A	10 000	12 802,05	26/01/2024	12 753,24	02/02/2024	Juil. 2017	27,53%	-0,38%	
NSIA AM	UBA CI	FCP Boa Rendement	OMLT	25 000 000	35 602 718,69	26/01/2024	35 633 760,86	02/02/2024	Dec. 2017	42,54%	0,09%	
		EVOLUTIS	D	5 000	4 368,67	26/01/2024	4 416,66	02/02/2024	16/12/2019	-11,67%	1,10%	
BAOBAB ASSET MANAGEMENT	FGI	FCP BAM TRESOR	OCT	10 000	10 041,43	11/01/2024	10 107,22	18/01/2024	21/12/2023	1,07%	0,66%	
BRM ASSET MANAGEMENT	IMPAXIS	FCP "SDE"	D	1 000	2 083,36	05/09/2014	ND	ND	14/03/2011	-	-	
CGF GESTION	CGF BOURSE	FCPCR SONATEL	D	1 000	7 642,48	02/02/2024	7 687,91	09/02/2024	19/02/2004	668,79%	0,59%	
		IMPAXIS SECURITIES	D	1 000	1 899,11	01/02/2024	1 898,08	08/02/2024	16/02/2014	89,81%	-0,05%	
		FCPE SINI GNESIGUI	D	1 000	1 571,94	31/01/2024	1 574,86	07/02/2024	25/02/2014	57,49%	0,19%	
		FCP EXPAT	OMLT	1 000	1 118,00	01/02/2024	1 116,98	08/02/2024	20/03/2019	11,70%	-0,09%	
		FCP CAPITAL RETRAITE	D	1 000	1 134,89	31/01/2024	1 135,00	07/02/2024	20/03/2019	13,50%	0,01%	
		FCP RENTE PERPETUELLE	D	1 000	1 098,73	31/01/2024	1 098,60	07/02/2024	20/03/2019	9,86%	-0,01%	
		FCP WALO	A	1 000	1 087,42	22/03/2021	1 091,92	29/03/2021	26/03/2019	9,19%	0,41%	
		FCP DJOLOF	OMLT	1 000	1 216,07	30/01/2024	1 216,70	06/02/2024	26/03/2019	21,67%	0,05%	
		FCP DIASPORA	D	1 000	1 185,99	30/01/2024	1 185,93	06/02/2024	19/03/2019	18,59%	0,00%	
		FCP IFC-BOAD	OMLT	100 000	134 557,47	29/01/2024	134 637,04	05/02/2024	01/01/2018	34,64%	0,06%	
EDC Asset Management	EDC Investment Corporation	FCPE DP WORLD DAKAR	D	1 000	1 279,60	30/01/2024	1 279,10	06/02/2024	04/10/2016	27,91%	-0,04%	
		FCP ECOBANK UEMOA DIVERSIFIE	D	5 000	7 911,00	17/01/2024	7 880,00	24/01/2024	19/09/2007	58,22%	58,22%	
		FCP ECOBANK UEMOA OBLIGATAIRE	OMLT	20 000								